



## Conseil de Communauté

Publié le : 18/04/2025

### Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 23h20

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°14), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°5), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°5), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°5), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°5), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU (à compter de la question n°5), **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°5), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n°20/proposition 1 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°5), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°5), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°5), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA (suppléante), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Etaient absents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Beure : M. Philippe CHANEY, Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Nancray : M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : M. Florent BAILLY

**Procurations de vote** : Amagney : M. Thomas JAVAUX à M. Jacques KRIEGER, Besançon : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°20), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, Mme Valérie HALLER à M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°14), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Yannick POUJET, M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Anthony POULIN à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°21), Champoux : M. Romain VIENET à M. René BLAISON, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à M. Gérard MONNIEN, Nancray : M. Vincent FIETIER à M. Jean SIMONDON, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK à Mme Maryse VIPREY, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Yves MAURICE

Délibération n°2025/2025.00084  
Rapport n°5 - Budget Primitif 2025

Délibération du Conseil de Communauté du 10 avril 2025  
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

## 5 Budget Primitif 2025

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°1	19/03/2025	Favorable
Bureau	27/03/2025	Favorable (2 abstentions)

**Résumé :**

Le Budget primitif s'élève à 398 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes, soit 382,6 M€ après neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe transports (en mouvements réels, hors reprise des résultats 2024).

Par rapport aux Orientations Budgétaires débattues le 6 mars dernier, il est en progression de + 1,5 M€ tous budgets confondus, principalement du fait de l'intégration des décisions nationales, ainsi que des ajustements suite à la reprise du résultat du Budget Déchets.

Le projet de Budget primitif 2025, soumis à l'examen du Conseil communautaire, se situe dans la ligne directe des Orientations Budgétaires débattues le 6 mars dernier.

Conforme aux grands axes qui les structurent et dans son contenu, **il constitue le reflet de la mobilisation de Grand Besançon Métropole à mettre en œuvre son projet de territoire, à avancer, construire, innover, transformer.**

**Dans le contexte particulièrement incertain et mouvant qui a marqué toute la préparation budgétaire 2025, et avec des perspectives de contraintes accentuées ces prochaines années, le projet de territoire, adopté en 2022 à l'unanimité, continue de donner le sens partagé, tout autant que le cap et les valeurs que nous portons et défendons pour le Grand Besançon.**

Au travers de ses grands axes, les alliances, la cohésion, les transitions, l'effervescence, GBM se positionne comme moteur, pour la valorisation et le développement des dynamiques et des potentiels du territoire, qui sont autant d'impératifs et d'engagements pour le quotidien de nos habitants, de nos entreprises, comme pour l'avenir.

**La construction du Budget 2025 répond clairement à ces objectifs, avec :**

- **d'une part, la volonté de soutenir fortement la trajectoire de dynamique confirmée depuis quelques années, malgré les injonctions contradictoires et les signaux défavorables au niveau national, en poursuivant notre effort exceptionnel en faveur de l'investissement, et en soutenant la qualité du service public communautaire et l'animation du territoire.**
- **d'autre part, la nécessité et la responsabilité d'inscrire son action dans la durée et de conserver la réactivité nécessaire à un contexte qui reste particulièrement incertain.**

Pour rappel, le premier projet de Loi de Finances, finalement abandonné, mettait à contribution les collectivités locales à hauteur de 5,5 milliards d'euros, soit un impact de 7 M€ dès 2025 pour GBM. Au regard de cet effort historiquement élevé, les associations d'élus locaux se sont fortement mobilisées, soulignant notamment que cette mise à contribution, à une telle hauteur, portait un risque d'effet récessif majeur sur l'économie et l'emploi, par la baisse de l'investissement public qui en résulterait inévitablement.

GBM ne serait pas, sous réserve de notification définitive, soumis cette fois (pour des raisons de changement de critères et de répartition dans l'application du dispositif national) au prélèvement national mis en place sur les recettes.

**Mais la contrainte reste pour autant particulièrement forte, avec d'une part, le gel du produit de la TVA en 2025, dont l'impact est d'autant plus lourd que la TVA représente aujourd'hui le poste de**

recettes fiscales le plus important pour GBM et que cette perte reste définitive, la progression du produit de TVA reprenant en 2026 avec une année de décalage qui ne sera jamais rattrapée.

Et avec, d'autre part, l'élévation du taux de cotisation patronale à la CNRACL, fixée par décret fin janvier, qui est particulièrement brusque, avec une hausse de 12 points sur 4 ans. Elle se traduit pour GBM tous budgets confondus par une charge supplémentaire de + 900 K€ chaque année, dès 2025, et sur les 3 années suivantes. Elle représentera donc à elle-seule pour GBM une charge supplémentaire de 3,6 M€ à son budget 2028, ce qui témoigne de l'impact très fort de ces mesures nationales sur les finances locales.

La Loi de Finances définitive a été adoptée début février, et ses impacts n'ont donc pas pu être intégrés lors des Orientations Budgétaires, compte tenu des délais.

**Ces impacts sont désormais intégrés au Budget primitif, ce qui représente plus de 1,7 M€ en pertes de recettes et en dépenses supplémentaires par rapport à nos prévisions, du seul fait des décisions nationales.**

Cela illustre le degré d'incertitude inédit auquel nous avons dû faire face, comme l'ensemble des Collectivités locales, dans la préparation de ce budget 2025. Cela vient confirmer aussi la vigilance à conserver pour les années à venir.

Face à ce contexte à la fois contraint et chargé d'incertitudes, nous restons et resterons mobilisés, dans le cadre d'une stratégie financière pluriannuelle à la fois ambitieuse et maîtrisée, **à inscrire l'action de Grand Besançon Métropole dans la durée, comme condition et garantie d'une dynamique pérenne d'intervention communautaire et de soutien au territoire.**

**GBM a su en effet, dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle, conserver une situation financière saine et sécurisée**, par une maîtrise constante de ses dépenses de fonctionnement d'autant plus essentielle que ses recettes de fonctionnement sont structurellement faibles, et ce, de manière à garantir, grâce à l'autofinancement mais également à la recherche de financements partenariaux, la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement particulièrement élevé et optimisé.

**Le Budget 2025 est le résultat direct de cette stratégie de maîtrise et de responsabilité : c'est elle qui permet aujourd'hui de confirmer cette année tant l'ambition particulière de GBM que sa réactivité.**

**Avec un Budget consolidé ouvrant 382,6 M€ de dépenses, dont 128 M€ dédiés à l'équipement du territoire, Grand Besançon Métropole témoigne très concrètement de son engagement à être moteur et acteur majeur de la vitalité, des transitions et du dynamisme du territoire.**

A travers des priorités fortes, en matière par exemple d'enseignement supérieur, de développement des énergies renouvelables en lien avec le nouveau Plan Climat, de transports en commun et de modes doux, de développement économique et touristique, ou de réhabilitation énergétique, mais également par un soutien à la proximité, à l'animation du territoire, ou encore au personnel communautaire, GBM fait une nouvelle fois **la preuve de sa détermination à avancer, au service de l'attractivité, de la transition et d'une haute qualité de vie, et en réponse aux besoins de tous ses acteurs.**

\*\*\*\*\*

## Plan du rapport de présentation du Budget Primitif 2025

- I. Le Budget Primitif consolidé 2025
- II. Le budget principal
- III. Les budgets annexes
  - 1. Le budget annexe Transports
  - 2. Le budget annexe Déchets
  - 3. Les budgets annexes Eau et Assainissement
  - 4. Le budget annexe Chauffage Urbain
  - 5. Les budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

\*\*\*\*\*

## I- LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2025

Les dépenses du budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établissent à 398 M€ (hors reprise anticipée des résultats 2024 pour l'ensemble des budgets annexes), soit **382,6 M€ après neutralisation de la subvention d'équilibre au Budget Transports, en évolution de + 1,5 M€ par rapport aux Orientations Budgétaires.**

Cette évolution fait suite, d'une part, à l'intégration des dispositions de la Loi de Finances pour 0,9 M€ en dépenses (et - 0,8 M€ en recettes) et, d'autre part, à l'ajustement des crédits du budget annexe Déchets après intégration de son résultat définitif 2024.

Le BP 2025 consolidé est en hausse par rapport à 2024 de + 25,7 M€, dont les deux tiers sont issus de l'accroissement des dépenses d'équipement, en particulier sur le budget principal et le budget annexe Transports.

### Comparaison du budget consolidé 2024-2025 (hors subvention d'équilibre Transports)

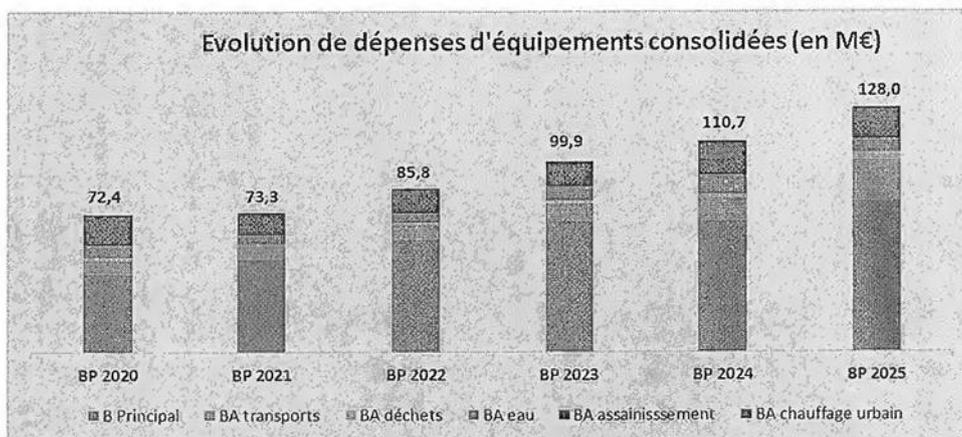
2024	→	2025	
TOTAL BUDGET : 356,9 M€		TOTAL BUDGET : 382,6 M€	+ 25,7 M€
Investissement : 126,5 M€ Dont équipement : 110,7 M€		Investissement : 143,9 M€ Dont équipement : 128 M€	+ 17,4 M€ dont + 17,3 M€
Fonctionnement : 230,4 M€		Fonctionnement : 238,7 M€	+ 8,3 M€

- Le budget de fonctionnement représente 238,7 M€, auxquels s'ajoutent 15,4 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe Transports, soit 254,1 M€ de dépenses totales.

L'évolution des dépenses de fonctionnement se répartit pour + 1,3 M€ sur le budget principal (et + 1,7 M€ avec la subvention d'équilibre au budget Transports), le solde (+ 7 M€) correspondant aux budgets annexes, avec notamment le changement de périmètre (en dépenses et recettes) sur la DSP Transports du budget annexe correspondant, le changement de régime de TVA sur le budget Déchets, ou encore notamment l'évolution des différents postes suite aux reprises en régie pour les budgets Eau et Assainissement.

- Le montant consolidé d'investissement s'élève à 143,9 M€, 57 % relevant du budget principal et 43 % étant portés par les budgets annexes, dont 128 M€ consacrés à l'équipement du territoire.  
A ce montant de BP 2025, s'ajoutent 39,6 M€ de reports de dépenses, engagées en 2024 et qui seront payées sur 2025, ce qui porte les crédits ouverts en 2025 à près de 168 M€.

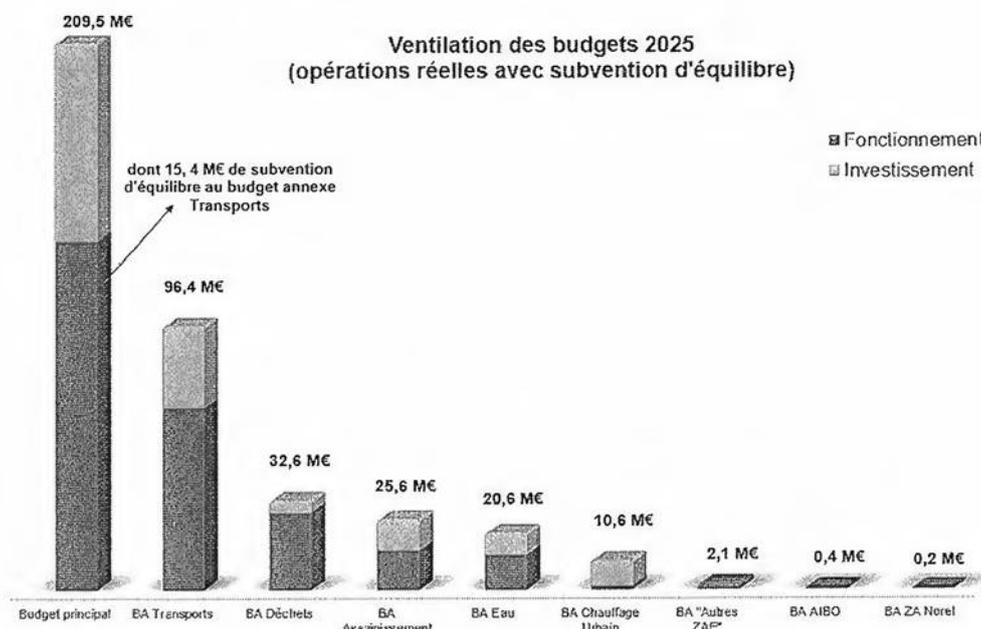
De BP à BP, tous budgets confondus, la trajectoire de montée en charge de l'investissement se lit clairement dans le graphique suivant :



Les autres dépenses d'investissement correspondent, pour 12,9 M€ à l'amortissement du capital de la dette, y compris l'avance de l'Etat au titre de la crise sanitaire, au reversement de taxe d'aménagement (2,5 M€), et aux dépenses imprévues sur certains budgets annexes.

Le détail des postes et leur évolution, budget par budget, est présenté dans le corps du rapport, s'agissant des dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Le Budget 2025 de 398 M€, soit 382,6 M€ hors subvention d'équilibre au budget Transports, se décompose comme suit par budget :



## II – LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal, de 209,5 M€, est composé de :

- 127,5 M€ de dépenses de fonctionnement (61%)
- 82 M€ de dépenses d'investissement (39%)

Pour rappel, le Budget primitif est construit chaque année sans reprise anticipée des résultats de l'année n-1 pour ce qui concerne le budget principal. Ces résultats sont affectés ultérieurement, lors de la décision modificative n°1.

2024	2025	
TOTAL BUDGET : 197,8 M€	TOTAL BUDGET : 209,5 M€	+ 11,7 M€
Investissement : 72 M€ Dont équipement : 68,5 M€	Investissement : 82 M€ Dont équipement : 78,5 M€	+ 10 M€ dont + 10 M€
Fonctionnement : 125,8 M€	Fonctionnement : 127,5 M€	+ 1,7 M€
Epargne brute : 18,2 M€	Epargne brute : 16,7 M€	-1,5 M€

## 1. LE FONCTIONNEMENT

### a) Les dépenses de fonctionnement : 127,5 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2024	BP 2025	% Evolution BP 2025/2024	Part des différents postes
Charges de personnel totales	52 465 839	54 339 476	3,6 %	42,6 %
Charges des compétences et de l'administration générale	42 473 442	43 106 939	1,5 %	33,8 %
<i>dont contribution au SDIS</i>	9 616 131	9 992 767	3,9 %	7,8 %
<i>dont énergie</i>	3 264 605	2 192 360	-32,0 %	1,7 %
<i>dont autres charges des compétences</i>	29 592 706	30 921 812	4,4 %	24,3 %
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	15 068 756	15 445 475	2,5 %	12,1 %
Provision Compte Epargne Temps	15 000	-	-	
Provision taxe aménagement	1 310 141	-	-	
<b>Sous total dépenses des compétences</b>	<b>111 333 178</b>	<b>112 891 890</b>	<b>1,4 %</b>	<b>88,5 %</b>
Attribution de compensation (AC)	5 022 909	5 030 148	0,1 %	3,9 %
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 576 042	4 713 324	3,0 %	3,7 %
<b>Sous total reversements aux communes</b>	<b>9 598 951</b>	<b>9 743 472</b>	<b>1,5 %</b>	<b>7,6 %</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	0,0 %	3,4 %
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	100 000	100 000	0,0 %	0,1 %
Reversements fiscalité	20 000	25 000	25,0 %	0,0 %
<b>Sous total opérations fiscales</b>	<b>4 425 337</b>	<b>4 430 337</b>	<b>0,1 %</b>	<b>3,5 %</b>
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	357 222	316 968	-11,3 %	0,2 %
Autres dépenses de fonctionnement – diverses opérations financières	115 000	125 000	8,7 %	0,1 %
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>472 222</b>	<b>441 968</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>0,3 %</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)</b>	<b>125 829 688</b>	<b>127 507 667</b>	<b>1,3 %</b>	<b>100 %</b>

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 1,7 M€ (+ 1,3 %) par rapport au BP 2024, et de + 0,7 M€ par rapport aux Orientations Budgétaires avec l'intégration de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL, détaillée ci-dessous.

Hors provisions pour risques constituées en 2024 dans le cadre, notamment, du contentieux sur la Taxe d'Aménagement, elles progressent de + 2,4 % (+ 3 M€) par rapport à 2024.

❖ Les charges de personnel s'élèvent globalement à 54,3 M€, en évolution de + 3,6 % par rapport au BP 2024, soit + 1,9 M€ dont + 0,7 M€ sont relatifs à l'augmentation de 3 points par an, sur 4 ans, du taux de cotisation patronale de CNRACL.

Les charges de personnel sont subdivisées en deux postes :

• **Les effectifs propres de GBM (53,7 M€)**, avec une masse salariale prévisionnelle en hausse de + 1,7 M€ (+ 3,3 %) de BP à BP.

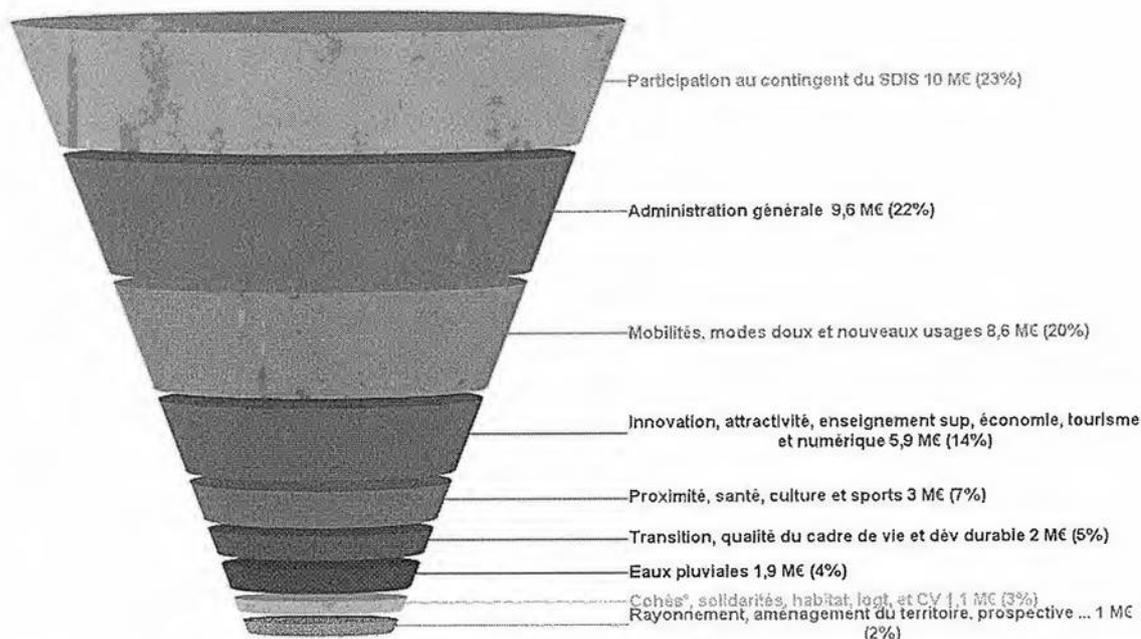
Le passage du taux de cotisation à la CNRACL de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028 aura un impact annuel de l'ordre de + 0,7 M€ / an pour le budget principal, soit une dépense supplémentaire cumulée de près de 7 M€ sur la période.

A cela s'ajoutent en 2025 :

- la suppression de la compensation de la hausse de 1 point du taux de CNRACL en 2024 (0,2 M€),
- l'incidence en année pleine des mesures locales décidées en 2024 (0,8 M€), ainsi que leur finalisation sur 2025 (21 K€),
- la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la couverture Prévoyance (0,2 M€),
- l'intégration des effectifs pour la préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la compétence « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique » pour 0,3 M€, ainsi que le transfert au service des Sports de la Ville de Besançon des effectifs dédiés à l'organisation de Grandes Heures Nature, ces deux derniers points faisant en parallèle l'objet de modifications respectivement dans l'Attribution de Compensation et les dépenses de mises à disposition de personnel.

• **La refacturation du personnel mis à disposition par la Ville de Besançon à GBM (0,6 M€)**, en évolution de + 0,1 M€.

❖ Les dépenses de fonctionnement des compétences totalisent quant à elles 43,1 M€ (soit 33,1 M€ hors contribution au SDIS), en évolution de + 1,5 %, avec la répartition ci-dessous par grands domaines :



● **La contribution au SDIS, d'un montant de près de 10 M€, est en progression de + 3,9 %** par rapport à 2024, conformément à l'inflation N-1 à laquelle s'ajoute le dispositif de lissage progressif du nouveau mode de calcul. Elle représente 23 % des charges de fonctionnement des compétences de GBM.

● **Le poste énergie, y compris la refacturation de l'éclairage public urbain par la Ville de Besançon au titre de l'année 2024, représente un montant de 2,2 M€,** soit 5 % des dépenses des compétences.

Ce poste est en diminution d'un peu plus de 1 M€ par rapport au BP 2024 et retrouve par ailleurs un niveau légèrement inférieur aux dépenses réalisées en 2022 (2,3 M€).

● **Les autres charges** (intégrant les subventions et contributions versées dans le cadre de l'exercice des missions de GBM, les indemnités versées aux élus, ainsi que les dépenses contraintes telles celles d'entretien, de maintenance, d'assurances, etc.) **représentent 30,9 M€** et 72 % des dépenses des compétences.

**Elles sont en évolution de + 1,3 M€, intégrant 0,5 M€ d'enveloppe complémentaire, au-delà du cadrage en stabilité.**

Cette enveloppe a été répartie autour de priorités partagées, comme **les dépenses contraintes liées à la réglementation ou l'inflation, le développement de l'animation et de l'attractivité du territoire, le renforcement du soutien à nos partenaires culturels et sportifs, l'accélération des dynamiques de transitions ou l'accompagnement des ressources humaines en matière de formation.**

Les principales évolutions sont détaillées ci-dessous.

**Les charges des compétences portent à la fois sur des prestations et des subventions aux partenaires.**

- **Le poste subventions et participations représente un peu plus de 8 M€,** qui s'ajoutent aux 10 M€ de contribution versée au SDIS.

Par thématique, il se répartit comme suit :

○ **1,8 M€ dans le domaine de l'économie, l'emploi et l'enseignement supérieur,** avec :

- **Près de 0,8 M€ en matière économique** à travers, notamment, la contribution au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel « SM PSI » (151 K€), les subventions portant sur les actions de recherches et d'innovations (245 K€) telles celles pilotées par le Pôle des Microtechniques par exemple, 20 K€ destinés à la stratégie en matière de Commerce, ou encore les dispositifs de soutien pour l'entrepreneuriat (145 K€), à l'Incubateur (75 K€), ou à CitéLab et d'autres actions du Contrat de Ville (77 K€).

A noter la labellisation par l'Etat le 9 novembre 2024 du nouveau territoire d'industrie « Alliances Luxe et Précision Doubs » qui réunit six intercommunalités du Doubs dont Grand Besançon Métropole, avec un plan d'action qui se déclinera en 5 piliers : le soutien à l'innovation, les transitions écologiques et énergétiques, l'accès au foncier, la transmission de compétences, et la promotion des métiers industriels et des filières d'excellence. Grand Besançon y consacra 40 K€ en 2025.

- **0,7 M€ dédiés aux actions en matière d'emploi et d'insertion,** dont le soutien à la Mission locale (0,2 M€), ainsi qu'aux dispositifs développés dans le cadre de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance ou à des événements tels le « Décathlon de la Boucle » ou « Cap vers l'Emploi » (0,5 M€).
- **0,3 M€ consacrés à l'enseignement supérieur,** avec principalement la contribution à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts - ISBA (210 K€) dont GBM est membre depuis 2024.

○ **0,4 M€ affectés au tourisme** et concernent essentiellement l'Office du Tourisme et le fonds d'aide aux congrès.

○ **0,4 M€ spécifiquement dédiés à la politique de la ville** à travers le soutien aux actions engagées au sein des quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, qui vient

compléter les crédits alloués dans les différents domaines.

○ **0,3 M€ affectés aux dispositifs en matière d'habitat** dont, en 2025, la mise en œuvre du Pacte Territorial France Renov avec l'ANAH, en lien avec la Maison de l'Habitat du Doubs, visant à mobiliser, informer et accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement.

○ **0,4 M€ concernant le sport**, dont 283 K€ consacrés au soutien des clubs de haut niveau, et 125 K€ aux manifestations sportives, dont 35 K€ dans le cadre de Grandes Heures Natures (cet événement mobilisant au total un budget de plus de 450 K€).

○ **1,2 M€ prévus dans le domaine culturel**, intégrant la contribution de GBM au Syndicat Mixte des Maisons Comtoises (430 K€), la participation à la Citadelle (200 K€, en augmentation de + 50 K€ par rapport à 2024), le soutien au réseau d'enseignement musical et musiques actuelles (455 K€, également en hausse de + 50 K€), ainsi qu'aux manifestations et actions culturelles (134 K€).

○ **0,6 M€ en matière d'environnement**, avec l'affectation d'une part de la taxe GÉMAPI aux structures partenaires (264 K€) et le soutien aux actions engagées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'éducation à l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'air (373 K€).

○ Le BP 2025 intègre également la **contribution au budget annexe Assainissement pour la gestion des eaux pluviales, d'un montant de 1,9 M€**, ainsi que d'autres **contributions aux structures intervenant en appui des politiques communautaires** tels l'AUDAB (35 K€ de subvention en fonctionnement), le Pôle Métropolitain Centre Franche Comté (42 K€), le Syndicat Mixte du SCoT (376 K€), le Syndicat Mixte de l'aérodrome de la Vèze (130 K€), le Syndicat Mixte de Micropolis (43 K€).

○ 16 K€ sont dédiés au **Pôle Gérontologie, en matière de santé**,

○ 39 K€ aux actions menées dans le cadre de **l'Arc Horloger**.

○ Enfin, 341 K€ sont inscrits pour le Comité des Œuvres Sociales.

➤ **Les crédits concernant les indemnités versées aux élus** sont prévues à hauteur de 0,8 M€.

➤ **Les crédits d'exploitation des services représentent 21,1 M€, hors énergie.**

Ces crédits concernent essentiellement :

○ **L'administration générale de la collectivité, qui concentre plus de 3 M€** sur de multiples postes parmi lesquels figurent notamment les assurances (0,6 M€, en stabilité après un doublement en 2024), les fournitures d'entretien et de voirie (0,8 M€), les locations immobilières, les charges locatives et taxes foncières (0,3 M€), les formations auprès d'organismes spécialisés (0,3 M€), les contrats de maintenance (0,2 M€), les frais d'annonces et d'insertion (0,1 M€), les frais d'affranchissement et de télécommunication (80 K€).

○ **1,3 M€ sont dédiés à l'économie, à l'emploi et à l'enseignement supérieur** avec notamment les actions en faveur de l'emploi (75 K€), de l'enseignement supérieur, la gestion et l'entretien de bâtiments tels la pépinière de Palente (208 K€), la Maison des Microtechniques (374 K€), les locaux Bio Innovation à Temis Santé (145 K€) ou les locaux de la Mission Locale (154 K€).

Sont également prévus 157 K€ pour les **actions de prospection et de promotion économiques**.

○ Comme en 2024, **130 K€ sont prévus afin de renforcer les actions en faveur de**

**l'attractivité**, visant notamment à simplifier et coordonner l'accueil des nouveaux arrivants.

○ **Dans le domaine de la culture**, les crédits d'exploitation concernent, pour **0,6 M€**, le Conservatoire pour ses activités culturelles et pédagogiques (0,3 M€), mais également l'entretien et la gestion de la Cité des Arts (0,2 M€ nets, avec une refacturation pour le FRAC et le Pixel).

A cela s'ajoutent 0,1 M€ pour les manifestations estivales, et en particulier les Mardis des Rives, hors mobilisation des ressources humaines.

○ **A noter en 2025 l'inscription d'un budget de 42 K€ dans le cadre du transfert partiel de la compétence Lecture Publique** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et qui concerne essentiellement des actions d'animation.

○ **165 K€ sont prévus pour le Syndicat Mixte du Doubs Très Haut Débit** dans le cadre du déploiement de la fibre sur les 15 communes ayant intégré Grand Besançon en 2017.

○ **Le festival et les actions annuelles de Grandes Heures Nature représentent un budget de 419 K€,** auxquels s'ajoutent **34 K€ de crédits portant sur d'autres manifestations sportives** telle la Coupe du Monde de para-triathlon à Osselle.

○ Près de **972 K€** sont par ailleurs dédiés aux actions de **communication** dont 195 K€ pour la réalisation du magazine, 172 K€ pour la valorisation du territoire et **440 K€ pour Livres dans la Boucle qui fêtera sa 10<sup>ème</sup> édition en 2025.**

○ **Le Tourisme dispose d'un budget de 0,6 M€**, notamment pour la gestion de la base de loisirs d'Osselle, des ports fluviaux, du camping de Chalezeule, mais également pour l'entretien des circuits pédestres et VTT, et la promotion touristique de GBM.

○ **0,3 M€** sont inscrits au titre de la compétence **Gens du Voyage**, avec la gestion et l'entretien des aires d'accueil.

○ En termes **d'Habitat et de Politique de la Ville**, des crédits de prestations (100 K€) sont prévus pour les études et mesures d'accompagnement et de communication dans le cadre de la réhabilitation des logements.

○ **0,6 M€ sont consacrés à l'environnement** et concernent principalement les actions du Plan Climat Air Energie (320 K€), la compétence Gémapi (94 K€ en fonctionnement), l'accompagnement de la pépinière d'activités maraichères (60 K€), ainsi que les projets de préservation de l'agriculture péri-urbaine (projet SAUGE – Solidarités Agricoles et Urbaines pour des Gains Economiques) et en faveur du Plan Alimentaire Territorial.

○ **Dans le domaine de la voirie et l'éclairage public, 6,9 M€** sont inscrits au BP 2025 et se répartissent sur le secteur péri-urbain (2,9 M€), dont une grande partie (2 M€) correspond au reversement aux communes dans le cadre des conventions de gestion, le secteur urbain (2,4 M€), et la gestion des ZAE transférées (1,6 M€) avec des crédits couvrant essentiellement l'entretien de la signalisation, de l'éclairage public, de la voirie, ainsi que la gestion du stationnement en ouvrage.

○ Pour **l'aménagement du territoire et les coopérations, 0,4 M€** de crédits sont prévus pour financer principalement les prestations d'études menées par l'AUDAB (217 K€), les événements tels les 24 Heures du Temps (102 K€) ou d'autres actions menées dans le cadre de coopérations.

○ **Les crédits de services communs, entre GBM, la Ville et le CCAS, représentent 1,2 M€,** avec une refacturation liée, chaque structure portant sa part. Ces services communs comprennent notamment les services informatiques (0,9 M€), l'affranchissement et la documentation (0,1 M€), les fournitures et certains services (0,2 M€).

A cela s'ajoutent **3,8 M€ de prestations mutualisées** comprenant, entre autres, le carburant, les frais de nettoyage des locaux, ainsi que d'autres prestations.

❖ La contribution du budget principal au budget annexe Transports s'élève à 15,4 M€ en hausse de 2,5 %, soit + 0,4 M€ par rapport à 2024, conformément à l'évolution annuelle prévue dans le cadre du pacte de soutenabilité (Le Versement Mobilité représentant par ailleurs une recette de 41,1 M€ sur le même budget annexe).

❖ Les reversements aux communes représentent 9,7 M€ et sont composés de :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 5 M€. Ce montant a été validé par la CLECT du 19 décembre 2024 et intègre l'ensemble des transferts et mutualisations. A titre de comparaison, le montant d'AC positives (perçues par les communes) en 2017 était de 7,3 M€.

A noter qu'avec les transferts successifs de compétences à l'intercommunalité, les AC en dépenses pour GBM (correspondant à un transfert par les communes à GBM de recettes supérieur au transfert de charges), ne concernent plus que 32 communes sur 67, les AC en recettes (versées par les communes) représentant quant à elles 14,2 M€.

- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,7 M€ qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale » avec l'intégration depuis 2021 du critère revenus, un volet « Aires d'accueil des gens du voyage », un volet « Solidarité économique » figé, ainsi qu'un volet « Cartes Nationales d'Identité électroniques - CNle ». Elle est en augmentation de 3 % par rapport au BP 2024 pour intégrer les possibles évolutions sur les volets « Aires d'accueil des gens du voyage » et « Cartes Nationales d'Identité électroniques - CNle ».

❖ Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 4,3 M€ : ce montant, qui correspondait à une neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 par rapport au nouveau panier fiscal de Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE). Il constitue ainsi une dépense figée représentant près de 3,4 % de nos dépenses de fonctionnement.

❖ La contribution du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) de GBM est prévue à hauteur de 100 K€, avec en parallèle une recette prévisionnelle prévue à hauteur de 2,7 M€, identique à 2024.

❖ Les intérêts et charges financières de la dette représentent 0,3 M€, en légère diminution (-40 K€) par rapport au BP 2024 du fait du vieillissement de la dette et de la baisse prévue des taux d'intérêt en 2025.

❖ 125 K€ sont enfin prévus au titre de dépenses financières (dégrèvements de fiscalité à la charge de la collectivité, admissions en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs...).

b) Les recettes de fonctionnement : 144,2 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2024	BP 2025	% Evolution BP 2025/2024	Part des différents postes
Recettes des compétences et de l'administration générale	9 565 717	10 392 611	+ 8,6 %	7,2 %
Contribution des budgets annexes	2 237 663	2 299 273	+ 2,8 %	1,6 %
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	3 343 603	3 435 687	+ 2,8 %	2,4 %
Fiscalité (y compris taxe GÉMAPI)	87 148 093	86 047 479	- 1,3 %	59,7 %
Dotations de l'Etat et FPIC	27 575 378	27 745 133	+ 0,6 %	19,2 %
Attribution de Compensation perçue	13 977 223	14 206 566	+ 1,6 %	9,8 %
Reversement excédent du Budget annexe Portes de Vesoul	79 058	-	-	
Autres recettes	100 000	100 000	0 %	0,1 %
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>144 026 735</b>	<b>144 226 749</b>	<b>+ 0,1 %</b>	<b>100 %</b>

Les recettes de fonctionnement sont en quasi stabilité avec une évolution de + 0,1 % (+ 0,2 M€), mettant en évidence l'effet ciseau qui s'impose au budget de fonctionnement avec une évolution, en parallèle, des dépenses de fonctionnement de + 1,7 M€.

Par rapport aux Orientations Budgétaires, les recettes de fonctionnement sont réduites de - 0,8 M€ dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances, avec le gel des fractions de TVA perçues en remplacement de la Taxe d'Habitation et de la CVAE, et l'ajustement à la baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

❖ Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 10,4 M€, en évolution de + 0,8 M€ du fait principalement des droits de stationnement et de la taxe de séjour.

Ces recettes concernent majoritairement :

- Les stationnements en ouvrages (4,3 M€), en hausse de + 0,7 M€, au vu de la fréquentation constatée en 2024.
- La taxe de séjour (0,8 M€), en évolution de + 0,2 M€, compte tenu également du réalisé de l'exercice précédent. A noter que cette recette intègre depuis 2024 la taxe additionnelle instaurée par le Département du Doubs, et qui lui est ensuite reversée (90 K€ prévus en 2025 au titre du reversement de la taxe perçue en 2024).  
Pour rappel, la taxe de séjour est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique et à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.
- La redevance de contrôle des concessions de gaz (0,2 M€), la redevance pour la gestion des crématoriums (35 K€) et les redevances d'occupation du domaine public (0,4 M€)
- Les revenus des immeubles dont GBM est propriétaire pour 0,7 M€ (Maison des Microtechniques, pépinière de Palente, bio innovation ...).
- Les subventions, participations et mécénats, pour un montant de 1 M€, au titre des projets menés par GBM, notamment du PCAET, de Livres dans la Boucle, des 24 Heures du Temps, de Grandes Heures Nature ou encore des actions d'animations de l'Arc Horloger.
- Les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional, de l'ordre de 1,4 M€, qui comprennent les droits d'écolage (0,5 M€), les refacturations de charges liées au bâtiment

(0,2 M€) ainsi que 0,7 M€ de subventions attendues de l'Etat-DRAC (140 K€), de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€ à solliciter au titre de la participation 2025) et du Département du Doubs (40 K€).

- o Les remboursements de frais représentent 1,6 M€ et concernent les prestations réalisées au bénéfice du CCAS (0,4 M€), des communes membres (0,6 M€ dont 400 K€ pour les Autorisations du Droit des Sols, 160 K€ pour le programme Ordiclasse ou encore 61 K€ au titre de l'aide aux communes), des Syndicats Mixtes (0,3 M€) ainsi qu'à d'autres entités (0,3 M€ dont 140 K€ pour la copropriété du parking Pasteur).

❖ La contribution des budgets annexes aux frais généraux du budget principal, de 2,3 M€, dont 1,7 M€ pour les seuls budgets Eau et Assainissement, et qui permet la reconstitution exacte des dépenses de ces budgets en autonomie financière tout en garantissant une optimisation de moyens.

❖ Les recettes de refacturation de la masse salariale s'élèvent à 2,8 M€ pour les mises à disposition au CCAS (dans le cadre des mutualisations), du Comité des Œuvres Sociales (COS), aux associations (ATMO), à Loge GBM, aux budgets annexes et aux syndicats (SM la Vèze, SM SCoT, SM PSI, PM BFC, SM Lumière) ainsi que pour l'Aide aux Communes qui représente une recette de 243 K€.

Pour mémoire, concernant la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'Attribution de Compensation reçue de la Ville.

A cela s'ajoutent les **remboursements de rémunération, estimés à 0,6 M€** compte tenu des montants réalisés les années antérieures.

❖ Le produit de fiscalité 2025 est prévu à hauteur de 86 M€, y compris taxe GEMAPI.

Il diminue de - 1,3 % par rapport au BP 2024 et de - 0,8 % par rapport au Compte administratif prévisionnel, ce qui constitue un phénomène relativement inédit. Cette baisse s'explique principalement par le gel du produit de TVA sur la base d'un produit 2024 ajusté à la baisse en cours d'année, et, de manière plus accessoire, à un produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires rendu instable ces dernières années par des erreurs techniques de l'administration fiscale.

**La fiscalité représente plus de 60 % des recettes de fonctionnement de GBM.**

**En matière de taux** et conformément à la délibération spécifique proposée lors de la même séance, **les taux du foncier bâti, du foncier non bâti, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont prévus en stabilité, comme depuis 2019.**

Seul le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fait l'objet d'une proposition d'évolution, pour **un alignement, par l'utilisation de la majoration spéciale, sur le taux moyen national**, soit 26,86 %, correspondant à une progression limitée, de 0,11 points, soit + 0,41 %. Cela représente un produit supplémentaire limité, de l'ordre de 90 K€.

**En matière de bases**, la revalorisation annuelle des locaux d'habitation et des établissements industriels, fixée en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024, est de 1,68 % (contre 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023).

Les bases des locaux professionnels progresseront selon l'évolution moyenne des loyers départementaux des trois dernières années, comme depuis la réforme de 2017, soit de l'ordre de 0,8 %, avec toutefois des situations de hausse ou baisse qui peuvent varier selon la catégorie des locaux et leur secteur d'implantation.

A noter que l'actualisation des paramètres d'évaluation des bases des locaux professionnels, en vigueur depuis 2017, et qui devait intervenir initialement en 2023 afin de maintenir une cohérence avec la réalité du marché locatif et de garantir ainsi l'équité fiscale, a été repoussée une première fois en 2025, puis de nouveau en 2026 par la Loi de Finances de 2024.

Le report de l'actualisation des bases concerne également les locaux d'habitation, annoncée pour 2026 et finalement repoussée, à ce jour en 2028 par la Loi de Finances pour 2023.

Les bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises progressent quant à elles selon l'inflation hors tabac prévue en Loi de Finances.

La notification des bases prévisionnelles par la Direction Départementale des Finances Publiques intervenant tardivement par rapport à l'élaboration budgétaire, les prévisions du Budget primitif 2025 se fondent sur les revalorisations forfaitaires auxquelles s'ajoutent des estimations d'évolutions physiques moyennes (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc.). Ces estimations sont par ailleurs retraitées le cas échéant des événements exceptionnels ayant pu impacter les produits de l'exercice précédent.

#### En matière de produits :

• **Les fractions de TVA nationale** que perçoit Grand Besançon Métropole, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2023 pour sa part variable, **seront gelées, conformément aux dispositions de la Loi de Finances pour 2025**, sur la base des montants effectifs 2024, non connus à ce jour. En effet, une régularisation sera effectuée en cours d'année 2025 au titre de la TVA de l'exercice 2024.

Ce gel impacte nos prévisions budgétaires pourtant prudentes (une évolution de la TVA à l'inflation ayant été initialement intégrée dans le projet de budget au stade des Orientations Budgétaires) à hauteur de - 643 K€.

A défaut d'informations sur la régularisation à venir en 2025, les prévisions de BP ont été réalisées sur la base des montants perçus au titre de l'exercice 2024.

Ces fractions de TVA représentent 58 % du panier fiscal, soit un total de 50 M€, avec la décomposition suivante :

- 35,2 M€ au titre du remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- 14,8 M€ au titre du remplacement de la CVAE avec :
  - une part fixe pour 96 % correspondant à la moyenne du produit de CVAE de 2020 à 2023 (14,3 M€) ;
  - une part variable, dépendante notamment de la dynamique de la TVA (495 K€).

Concernant la CVAE, la Loi de Finances pour 2025 reporte sa suppression pour les entreprises à 2030, contre 2027 initialement, avec des taux d'imposition abaissés progressivement à compter de 2028. Le produit de cette taxe ayant été nationalisé depuis 2023, il n'y a pas d'impact pour GBM.

#### • Les autres produits fiscaux de la Communauté Urbaine sont constitués de taxes qui sont :

- à pouvoir de taux, mais limité par des règles de liaison et/ou de plafonnement :
  - Cotisation Foncière des Entreprises, avec un encadrement strict des possibilités d'évolutions,
  - Taxe sur le foncier bâti, qui constitue le taux pivot pour l'évolution des taxes suivantes, Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires, Taxe sur le foncier non bâti,
  - Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), sur laquelle il n'y a plus de marges de manœuvre en matière de taux.

Ces produits représentent un produit fiscal de 34,3 M€, soit 40 % du panier fiscal, et même 35 % hors TASCOM sur laquelle GBM n'a plus de levier en matière de taux.

- sans pouvoir de taux : l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de l'ordre de 1,1 M€.

A ces produits s'ajoute la taxe affectée à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), soit 0,5 M€, fixée à un niveau inchangé par rapport à 2024. Cette taxe donne lieu à une délibération spécifique qui en fixe le montant annuel, avec une ventilation du produit répartie entre la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises.

A noter que le produit de taxe sur les résidences secondaires a été marqué ces dernières années par des erreurs de taxation, avec des dégrèvements pris en charge par l'Etat, ce qui rend complexe les estimations.

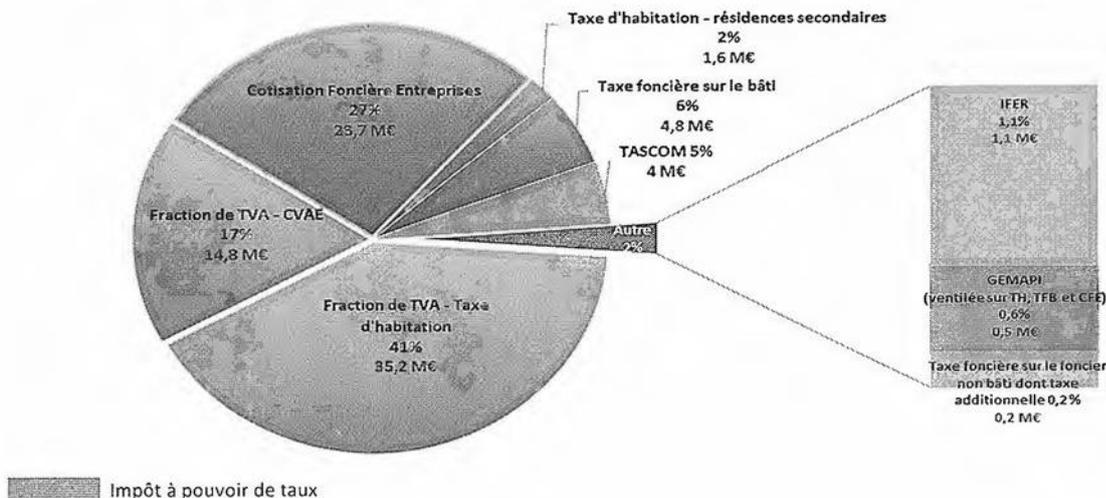
Concernant la TASCOM, la prévision 2025 a été retraitée des régularisations ponctuelles effectuées en 2024, et qui explique le montant particulièrement élevé perçu.

Les prévisions en matière de fiscalité s'établissent comme suit :

Fiscalité	BP 2024	Perçu 2024	BP 2025	Evol BP 25 / BP 24	BP 25 / CA 24
Fraction de TVA - Taxe d'habitation	36 793 923	35 199 161	35 199 161	-4,3 %	0,0%(*)
Fraction de TVA - CVAE	15 555 953	14 830 836	14 830 836	-4,7 %	0,0%(*)
Cotisation Foncière des Entreprises	22 826 923	23 789 585	23 703 340	3,8 %	-0,4 %
Taxe d'habitation - résidences secondaires	1 627 163	1 585 795	1 610 888	-1 %	1,6 %
Taxe foncière sur le bâti	4 664 298	4 726 118	4 781 506	2,5 %	1,2 %
TASCOM	3 824 871	4 707 635	4 000 000	4,6 %	-15,0 %
IFER	1 080 596	1 124 279	1 143 954	5,9 %	1,8 %
GEMAPI (ventilée sur TH, TFB et CFE)	549 701	557 099	549 701	0,0 %	-1,3 %
Taxe additionnelle au foncier non bâti	200 460	203 445	203 149	1,3 %	0,2 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti	24 205	24 944	24 944	3,1 %	0,0%
<b>Total (hors rôles supplémentaires)</b>	<b>87 148 093</b>	<b>86 748 897</b>	<b>86 047 479</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>-0,81%</b>

(\*) Pour l'année 2024, la prévision du produit de la TVA nationale a été revue à la baisse avec une évolution de TVA prévisionnelle de + 0,8 % par rapport au millésime 2023. Le produit 2024, encore prévisionnel, est quasi-identique au produit 2023. La Loi de Finances 2025 prévoit que le produit 2025 sera identique à celui du millésime 2024.

### Le panier fiscal 2025 prévisionnel s'établit ainsi :



### ❖ Les Dotations de l'Etat et le FPIC représentent 27,7 M€.

La Loi de Finances pour 2025 adoptée en février a mis en place un **Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**, qui remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de Loi de Finances. Il prévoit au niveau national un prélèvement de 1 Md€ en 2025 sur les recettes fiscales de certaines collectivités selon certains

critères (plus de 2 000 collectivités seront impactées), dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à part égales entre les communes et les intercommunalités.

**Pour le bloc local**, les collectivités seront classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (composé des potentiels financier/fiscal et du revenu par habitant) : seules les communes et intercommunalités ayant un indice supérieur à 110 % de l'indice moyen seront contributrices.

Pour celles-ci, le prélèvement individuel ne pourra pas excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2023. A noter que des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.)

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des Ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Il est prévu que 90 % des sommes prélevées soient reversées aux collectivités ponctionnées, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restant seront versés à divers fonds de péréquation.

**Selon les premières informations, GBM ne serait pas soumis à ce dispositif, sous réserve de la notification à venir. Aucune prévision n'a donc été intégrée à ce titre.**

**Les prévisions de BP 2025 intègrent, s'agissant des dotations de l'Etat :**

- **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimé à 18,2 M€**, prévue en évolution de - 0,9 %, soit - 162 K€ par rapport au BP 2024, et de - 1,4 % soit - 258 K€, par rapport au notifié. Cette évolution résulte :
  - d'une baisse annoncée de la dotation de compensation avec un écrêtement national pour financer les autres composantes de la DGF ;
  - d'une hausse de la dotation d'intercommunalité, suite à l'abondement opéré en Loi de Finances (90 M€ au niveau national).

Dotation Globale de Fonctionnement	de	BP 2024	Notification 2024	BP 2025	Evolution BP 2025/ notification 2024
Dotation d'intercommunalité		6 207 736 €	6 322 070 €	6 644 496 €	+ 5,1 %
Dotation part compensation		12 117 870 €	12 100 216 €	11 519 406 €	- 4,8 %
		18 325 606 €	18 422 286 €	18 163 902 €	- 1,4 %

- **le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour 1,1 M€**, prévu en diminution par la Loi de Finances pour 2025, soit une baisse estimée de - 190 K€ pour GBM.
- **le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), inscrit à hauteur de 2,7 M€, identique au notifié 2024**, avec une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif compte tenu de l'éloignement du seuil d'éligibilité (697ème sur 745 en 2024) et une enveloppe nationale inchangée en 2025. A noter qu'une contribution est également inscrite en dépense à hauteur de 100 K€.
- **le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA) pour 45 K€**, la Loi de Finances ayant maintenu l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement, **ainsi que la Dotation Politique de la Ville (DPV) notifiée en 2024 pour 240 K€** et qui concerne la réfection de la rue Gounod à Besançon qui interviendra cette année.
- **les allocations compensatrices de fiscalité, estimées à 5,4 M€**, avec principalement une évolution de la compensation de la réduction de moitié de la Cotisation Foncière des Entreprises dont bénéficient les établissements industriels, avec une revalorisation forfaitaire de leurs bases de + 1,68 % en 2025. Cette compensation s'établit sur la base du taux de CFE en vigueur en 2021, soit 26,26 %.

Allocations compensatrices	BP 2024	Perçu 2024	BP 2025	Evol BP 25 / BP 24	Evol BP 25 / CA 24
Taxes foncières	225 558	237 155	240 590	6,6%	1,4%
Cotisation foncière des entreprises	5 111 196	5 434 266	5 194 321	1,6%	-4,4%
<b>Total</b>	<b>5 336 754</b>	<b>5 671 421</b>	<b>5 434 911</b>	<b>1,8%</b>	<b>-4,1 %</b>

❖ **L'Attribution de Compensation perçue représente 14,2 M€**, dont 13,2 M€ provenant de la Ville de Besançon intégrant pour 2025 le transfert de charges « actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes » pour 131 K€. Pour mémoire, en 2001, l'AC de Besançon était positive, compte tenu des transferts de recettes fiscales (soit une dépense pour GBM), à hauteur de 21 M€ environ ; elle est devenue négative du fait de l'importance des transferts de compétences et du développement des services communs.

A noter que la partie liée aux transferts de compétences est figée, l'AC variant uniquement du fait du coût partagé des services communs ainsi que de l'actualisation de la clé de répartition.

Les autres recettes, de 100 K€, correspondent à d'éventuelles régularisations comptables.

► **Au final, l'épargne brute s'élève à 16,7 M€, en baisse de - 1,5 M€ par rapport au BP 2024, ainsi que par rapport aux Orientations Budgétaires. Hors décisions nationales, GBM aurait donc stabilisé son épargne, et donc son autofinancement.**

Après remboursement du capital de la dette (0,9 M€), l'épargne nette dégagée s'élève à 15,8 M€ (contre 17,3 M€ en 2024).

## 2. L'INVESTISSEMENT

### a) Les dépenses d'investissement : 82 M€

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	% Evolution BP 2025/2024	Part des différents postes
Dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement	68 315 698	77 481 406	13,4%	94,5%
Avances aux budgets annexes de Zones	242 570	1 068 538	340,5%	1,3%
Remboursement capital de la dette	910 000	920 000	1,1%	1,1%
Reversement de la taxe d'aménagement	2 500 000	2 500 000	0,0%	3,0%
Régularisations comptables		56 732		0,1%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 968 268</b>	<b>82 026 676</b>	<b>14,0%</b>	<b>100 %</b>

Les dépenses d'investissement 2025, du budget principal, à hauteur de **82 M€**, sont en augmentation de 14 % par rapport à 2024 soit + 10 M€, ce qui traduit la poursuite de l'accélération de la réalisation du projet de territoire.

► **78,5 M€** correspondent aux dépenses pour l'équipement du territoire, en hausse de 10 M€, réparties entre les dépenses directes et indirectes du Plan Pluriannuel d'investissement, pour 77,5 M€ et un peu moins de 1,1 M€ pour les avances pour les budgets annexes de zones d'activités économiques.

Par ailleurs, 20 M€ de reports en dépenses (sur les 39,6 M€ tous budgets), engagées et qui seront payées en 2025 sont prévus, **ce qui porte les crédits d'investissement 2025 sur le budget**

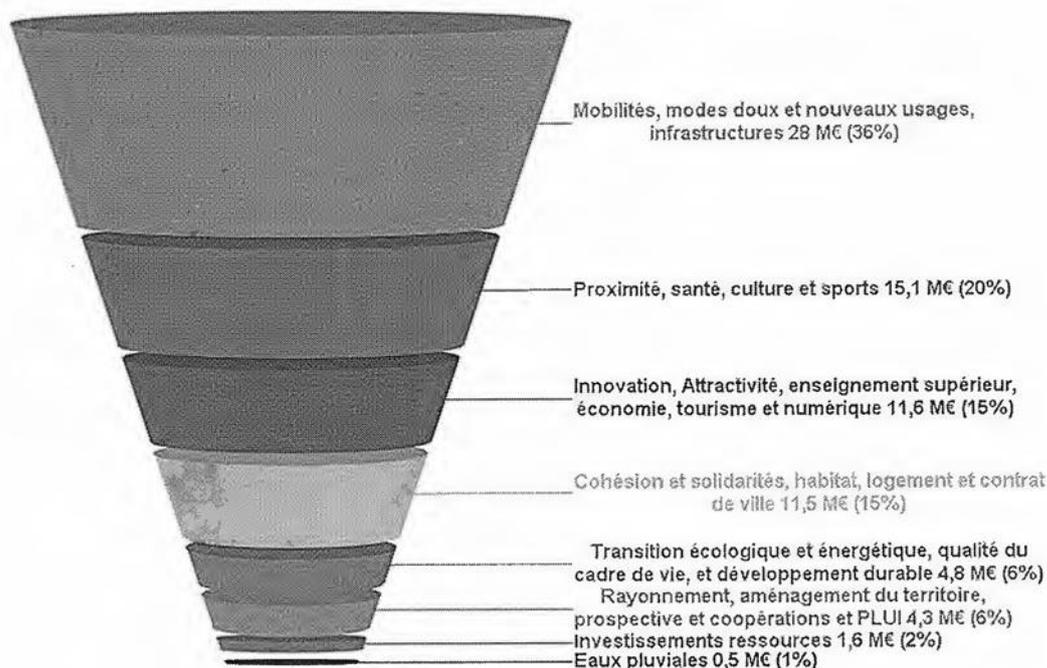
**principal à 102 M€.** Ces reports seront intégrés lors de la Décision modificative n°1 de 2025 qui reprendra les résultats 2024.

Notons également que les budgets annexes portent 49,5 M€ de dépenses d'équipement sur les 128 M€ prévus.

❖ **Les dépenses correspondant aux projets du Plan Pluriannuel d'Investissement, représentent plus de 94 % des dépenses d'investissement et s'élèvent à 77,5 M€, en hausse de 13,4 % soit + 9,2 M€ par rapport au BP 2024.**

- 62,2 M€ d'opérations d'équipement directes (études, travaux, acquisitions...) en maîtrise d'ouvrage GBM.
- 15,3 M€ de subventions d'équipement versées.

Inscrites dans le cadre du projet de territoire et du PPIF - partie Investissement - qui sera actualisé comme chaque année en juin, elles se répartissent par thématique de la façon suivante :



Le rapport d'Orientations Budgétaires ayant détaillé les opérations menées par GBM en 2025, il s'agit là de rappeler les principales dépenses d'équipement prévues au BP 2025.



### Mobilités, modes doux et nouveaux usages : 28 M€

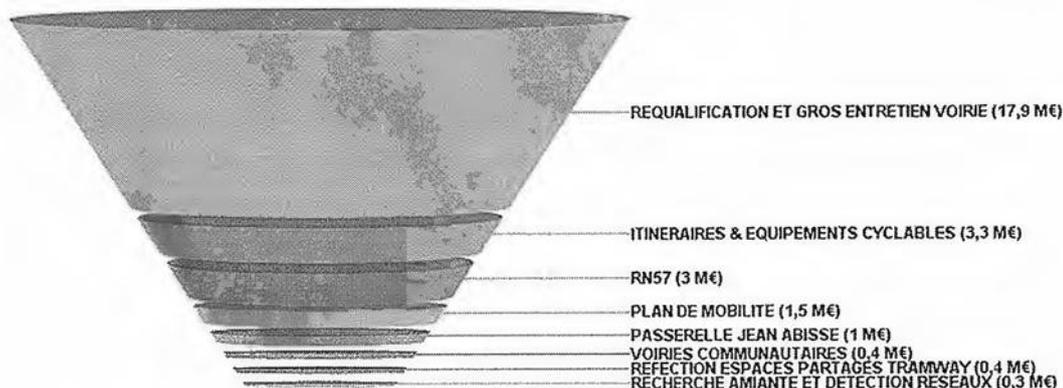
Les crédits des mobilités, qui représentent 36 % des dépenses d'équipement, sont principalement destinés à **l'entretien et la requalification de voirie** auxquels s'ajoutent les dépenses liées au **stationnement, aux ouvrages d'art, à l'éclairage public, aux alignements et à la sécurisation notamment pour un total de 17,9 M€.**

Sur ce montant, 8 M€ correspondent au **Gros Entretien Renouvellement** (dont 4,2 M€ pour le périurbain et 3,8 M€ pour l'urbain), et 7,3 M€ à la **requalification de voirie** (dont 3,3 M€ pour le périurbain et 4 M€ pour l'urbain). S'y ajoute un programme dédié financé par l'affectation des amendes de police pour 1,7 M€, ainsi que les dépenses liées à la sécurisation, au stationnement, carrefours à feux et circulation, pour le solde.

3,3 M€ sont orientés vers le **développement des itinéraires et équipements cyclables**, intégrant 70 K€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition de VAE, et 3 M€ pour la **mise en œuvre du prolongement de la RN 57**. 1,5 M€ permettent le **déploiement du Plan de Mobilités** (aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux...). 0,4 M€ sont également inscrits pour la **remise en état des espaces partagés du Tramway**.

La **reconstruction de la passerelle Jean Abisse** nécessite quant à elle une inscription de 1 M€. L'entretien des voiries communautaires est prévu à hauteur de 0,4 M€. Le programme de recherche d'amiante et détection de réseaux sera finalisé pour 0,3 M€.

Sont également prévus la dissimulation de réseaux secs, la contribution au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de la Vèze, ainsi qu'un diagnostic sur les ralentisseurs.



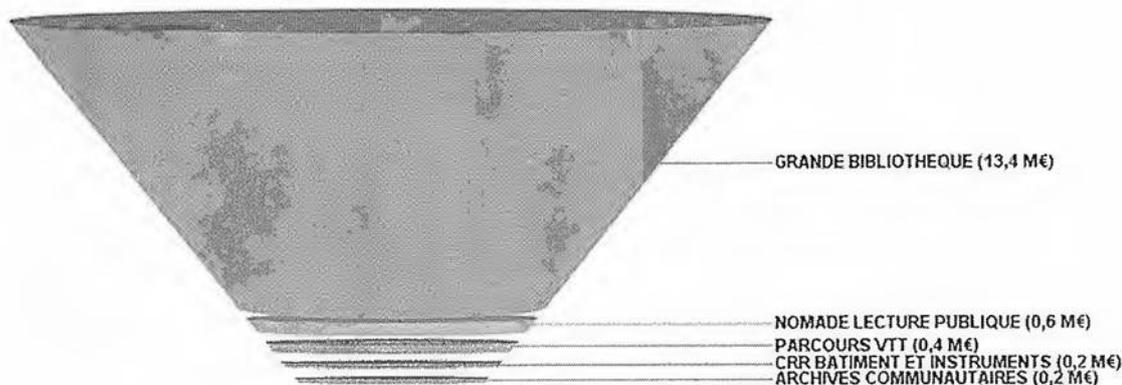
**Proximité, santé, culture et sports : 15,1 M€**

La thématique **Proximité, Santé, Culture et Sport** représente 20 % des dépenses d'équipement.

**13,4 M€** seront dédiés au BP 2025 au démarrage des travaux de la Grande Bibliothèque. La réalisation d'un **parcours VTT à la Malcombe** nécessite l'inscription de 0,4 M€ et 0,6 M€ porteront sur l'acquisition d'un **nouveau bibliobus** cofinancée par la Ville de Besançon et la DRAC. L'investissement du Conservatoire à Rayonnement Régional représente 0,2 M€.

Après l'acquisition d'une partie du bâtiment en 2024, le remboursement à la Ville de Besançon des travaux liés aux **archives communautaires** débutera en 2025, pour 200 K€ (la part du silo des archives de la Grande Bibliothèque étant intégrée dans les crédits de celle-ci).

Sont également prévus : une étude pour l'éventuelle extension de la salle d'escalade, la contribution au Syndicat Mixte des Maisons Comtoises, et le soutien à l'investissement des écoles de musique et du patrimoine Vauban.





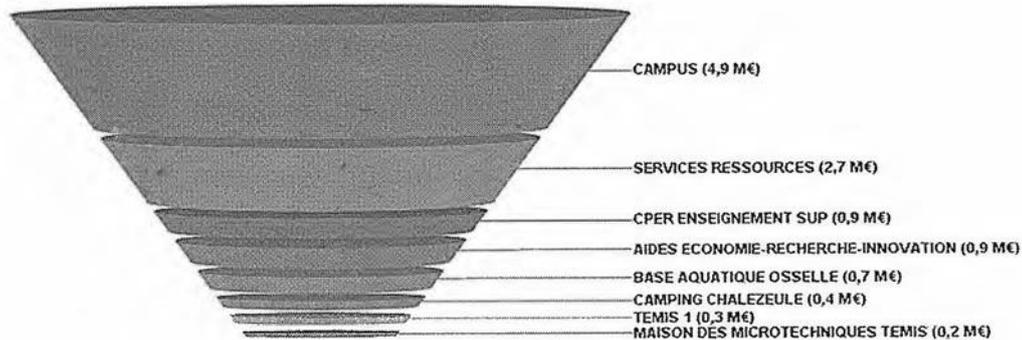
## Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique : 11,6 M€

En matière d'enseignement supérieur et d'économie, l'année 2025 reste à nouveau marquée par les travaux sur le **Campus de la Bouloie** qui approchent de leur terme (4,9 M€ prévus en 2025) et qui s'accompagneront des autres **volets du CPER Enseignement supérieur** pour 0,9 M€ (tranche 2 de l'ISIFC, SUPMICROTECH-ENSMM et Numéricum Santé ...).

Les différentes aides aux acteurs des domaines de l'économie, de la recherche et de l'innovation porteront sur 0,9 M€. Par ailleurs des crédits sont inscrits pour la poursuite du développement du parc scientifique et industriel Temis (0,3 M€) et l'entretien des différents bâtiments : Maison des Microtechniques pour 0,2 M€, pépinière de Palente ...

Les dépenses « ressources » destinées aux équipements informatiques des trois collectivités (les parts Ville et CCAS étant refacturées) représentent 2,7 M€ ; des crédits sont également programmés pour la mise en œuvre du dispositif Ordiclasse, le déploiement de la fibre optique et le développement de l'open-data.

S'agissant plus particulièrement du tourisme, 0,7 M€ seront dédiés à la poursuite de la transformation de la **base de loisirs d'Osselle-Routelle** et 0,4 M€ au prolongement de la **réhabilitation du camping de Chalezeule**. Des crédits sont également prévus pour l'entretien des Ports fluviaux et des circuits pédestres et VTT, ainsi qu'aux aides pour les hébergements touristiques.

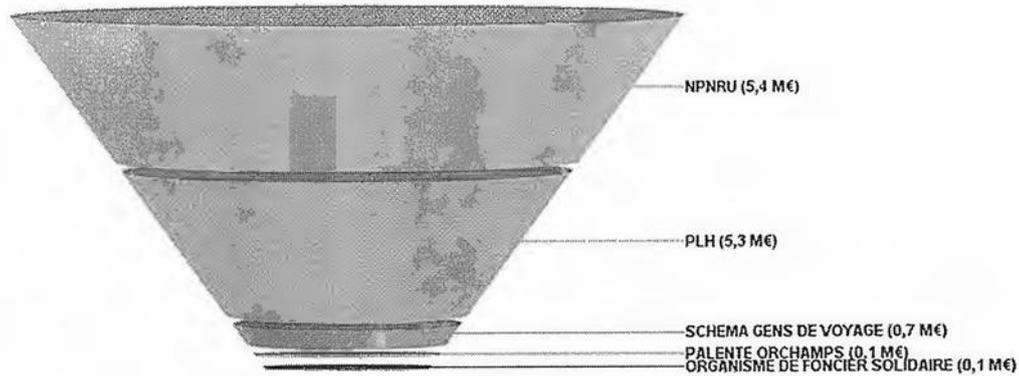


## Cohésion, solidarité, habitat, logement et contrat de ville : 11,5 M€

5,4 M€ sont inscrits pour la **poursuite du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de Planoise**, y compris la réalisation du bâtiment Le Numérique et **5,3 M€ pour le Programme Local de l'Habitat et le dispositif d'Aides à la pierre déléguées**. A noter en parallèle, la création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'évolution du dispositif d'aides à la pierre à compter de 2025.

La politique relative à l'**accueil des gens du voyage** nécessite quant à elle 0,7 M€, destinés à la création de terrains familiaux, d'une aire de très grand passage et de différentes mises aux normes sur les aires existantes.

Enfin, une étude est prévue concernant la requalification du **quartier de Palente-Orchamps** ainsi qu'un soutien renouvelé annuellement à l'Organisme de Foncier Solidaire. A noter que la réfection de la rue Gounod est prévue au sein du programme de requalification de voirie, pour 0,4 M€.

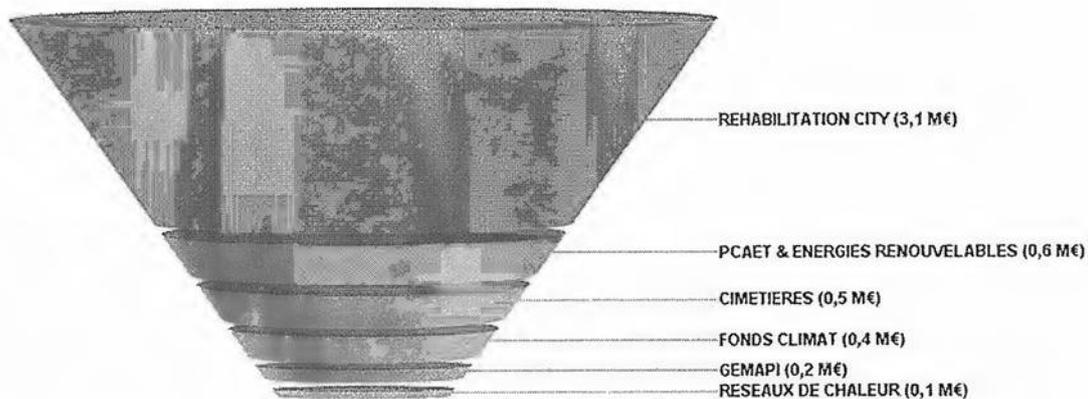


**Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable : 4,8 M€ (hors budgets annexes)**

En matière de transition écologique et énergétique, le projet de **réhabilitation et rénovation énergétique de la City (bâtiment BB3)** mobilise plus de 3 M€ en 2025.

Le BP 2025 marque le **renforcement du programme de développement des énergies renouvelables**, avec 0,6 M€ prévus, notamment pour les installations d'ombrières sur les parkings, la mise en œuvre du PCAET, les soutiens au projet photovoltaïque des Andiers et au maraîchage... 0,4 M€ sont inscrits au titre du **fonds Climat** destiné aux communes du Grand Besançon. Une étude complémentaire est également inscrite pour le développement de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire.

Enfin, **0,5 M€ sont prévus pour le plan d'extension des cimetières** (Saint-Claude et Avanne principalement en 2025) et 0,2 M€ pour la GEstion de Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

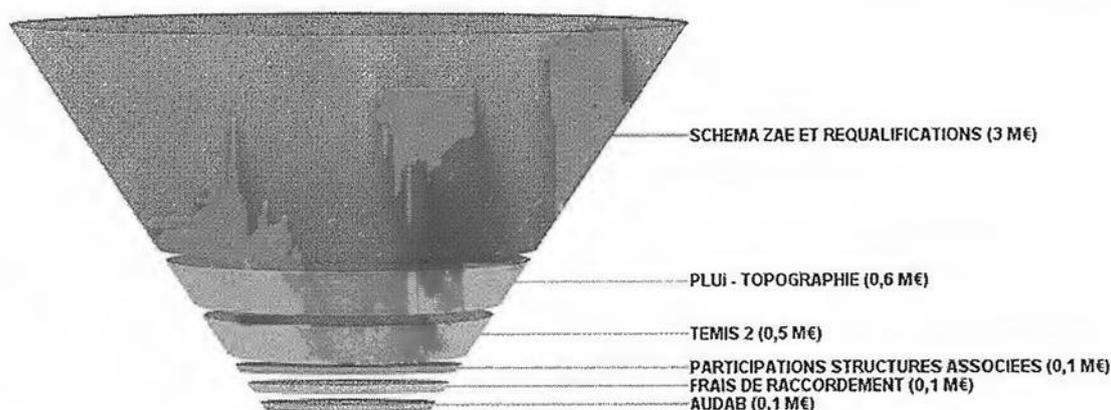


**Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations et PLUi : 4,3 M€**

**3 M€ sont inscrits en 2025 au titre de la requalification de zones existantes** (Besançon-Thise-Chalezeule, Saône et Saint-Vit dans un premier temps) **et le développement de zones (en complément des budgets annexes dédiés)** suivant le schéma de priorisation validé, notamment sur le budget principal, les zones d'Auxons Nouvelle Ere, des Marnières, de Marchaux-Chaufontaine et Saint-Vit Chevaux.

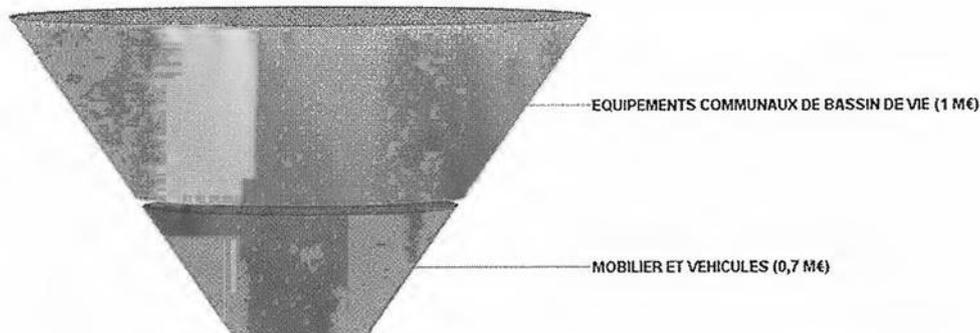
À ces crédits s'ajoutent les **2,3 M€ prévus sur les budgets annexes de zones**. Le secteur Temis santé – Hauts du Chazal mobilise pour sa part 0,5 M€.

La mise en œuvre du PLUi nécessite l'inscription de 0,6 M€ et enfin des crédits sont envisagés pour la contribution à l'AUDAB, les prises de capital dans les structures associées et les frais de raccordement aux réseaux électriques.



Investissements ressources : 1,6 M€

2025 verra la poursuite de la mise en œuvre du fonds de soutien destiné à accompagner les communes investissant dans des équipements publics d'intérêt à l'échelle du bassin de vie, avec 1 M€ dédiés. 0,7 M€ concernent l'acquisition de mobilier et véhicules (dont une partie fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Besançon et au CCAS). Des crédits sont également prévus pour la contribution au Syndicat Mixte Micropolis et le développement d'outils de communication.



Eaux pluviales : 0,5 M€

Enfin, 0,5 M€ sont prévus pour les travaux d'eaux pluviales sur le budget principal, en plus de la contribution au budget annexe Assainissement (1,9 M€), dans le cadre du schéma directeur en cours d'élaboration.

❖ Les budgets annexes d'aménagement des zones d'activités bénéficient également d'avances remboursables du budget principal, en fonction de leur besoin de financement annuel, dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes.

Ainsi, en 2025, est prévue une avance de 1,1 M€ pour financer les aménagements dans le cadre du budget annexe « autres ZAE ». Cette dépense vient en complément des autres dépenses

d'équipement, puisque les aménagements de zones participent également à l'investissement du territoire qui ne cesse de croître chaque année.

► **Le remboursement aux communes de taxe d'aménagement a été maintenu au niveau du BP 2024 (2,5 M€), à 100 % sur les permis délivrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (contre 70 % précédemment sous réserve du jugement en appel) et à 70 % pour les permis délivrés après cette date. À noter, comme l'an passé, que la proportion perçue et les montants à reverser sont difficiles à évaluer, compte tenu également des retards de traitement constatés, et donneront lieu le cas échéant à ajustement en Décision modificative.**

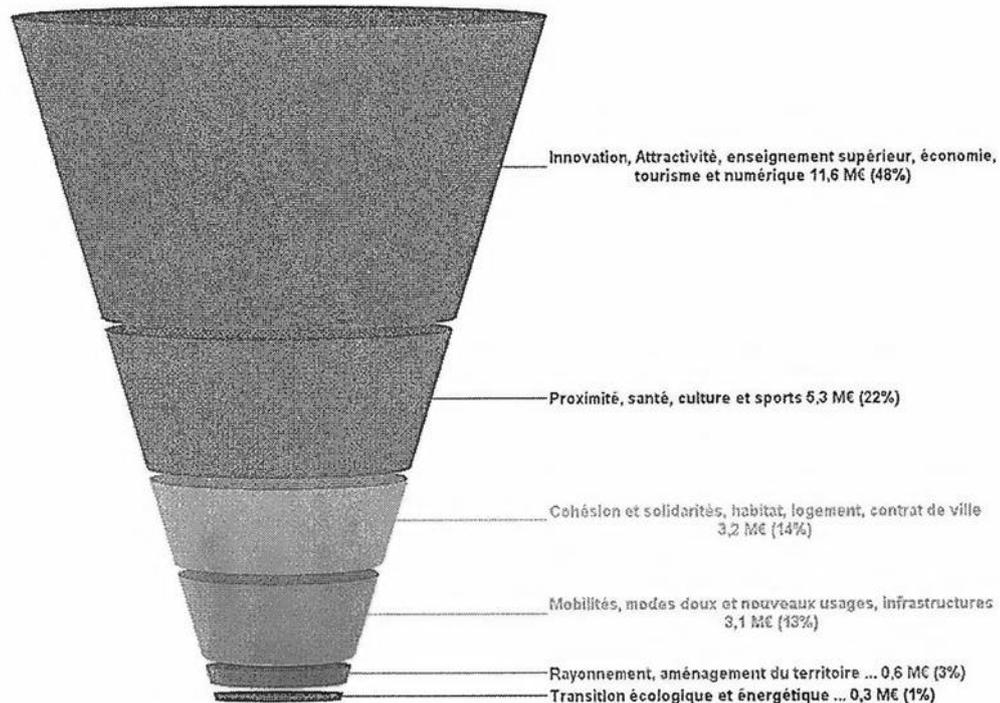
► **Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,9 M€, en stabilité par rapport à 2024. L'encours de dette du budget principal s'élève à 9,6 M€ en réduction par rapport à 2024, conformément à la stratégie financière de GBM d'utilisation des excédents pour le financement des investissements.**

**b) Les recettes d'investissement : 82 M€**

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025	% Evolution BP 2025/2024	Part des différents postes
Recettes des compétences et de l'administration générale	24 971 707	24 250 910	- 2,9%	29,6 %
Remboursement avances et autres opérations comptable	282 266	115 123	- 59,2%	0,1 %
FCTVA	6 000 000	6 000 000	0,0%	7,3 %
AC investissement	7 600 192	7 638 334	0,5%	9,3 %
Taxe d'aménagement	2 570 000	2 570 000	0,0%	3,1 %
Produit des amendes de police	1 200 000	1 400 000	16,7%	1,7 %
Recours à l'emprunt	11 147 056	23 333 227	109,3%	28,4 %
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement)	18 197 047	16 719 082	- 8,1%	20,4 %
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 968 268</b>	<b>82 026 676</b>	<b>14,0%</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement et recours à l'emprunt</b>	<b>42 624 165</b>	<b>41 974 367</b>	<b>- 1,5%</b>	

Les recettes d'investissement 2025 du budget principal, à hauteur de 82 M€, sont en augmentation de 14 % par rapport à 2024, soit + 10 M€.

► **Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 24,2 M€, en baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2024, compte tenu des rythmes de versement des subventions. Elles se répartissent par thématiques de la façon suivante :**



Les **participations prévisionnelles des partenaires** sur l'opération Campus de la Bouloie (9,5 M€), et la Grande Bibliothèque (4,8 M€) représentent à elles seules **près de 60 % des subventions et participations**.

0,5 M€ de subventions sont également prévues sur le NPNRU de Planoise, 2,5 M€ au titre des aides à la pierre déléguées, 0,5 M€ sur la réhabilitation du plan d'eau d'Osselle, 0,8 M€ sur les itinéraires cyclables et 0,3 M€ pour l'acquisition d'un nouveau bibliobus.

Enfin, 2,2 M€ correspondent aux fonds de concours des communes et subventions attendus dans le cadre des travaux de voirie.

**Ces subventions prévisionnelles représentent un financement à hauteur de 31 % de nos dépenses d'équipement, ce qui est particulièrement important.**

► **La recette de FCTVA est estimée à 6 M€**, en lien avec les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice et en stabilité par rapport au montant réalisé en 2024. La Loi de Finances définitive n'a finalement pas abaissé le taux de FCTVA, contrairement au projet initial.

► **Les Attributions de Compensation en investissement représentent une recette de 7,6 M€.** Pour rappel, elles ont été mises en œuvre à partir de 2018, pour le transfert de la compétence eaux pluviales et complétées en 2019 avec le transfert de la compétence voirie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, elles intègrent également le transfert de la compétence lecture publique.

► **La taxe d'aménagement est prévue en recettes à hauteur de 2,6 M€, en stabilité par rapport à 2024** compte tenu du produit effectivement encaissé les années précédentes.

► **Les amendes de police** sont inscrites pour **1,4 M€** au regard du montant perçu en 2024. A noter que ce produit est affecté en totalité aux dépenses de voirie. En 2020, ce montant était de 1,1 M€.

► **Le besoin de financement par emprunt s'élève à 23,3 M€**, en hausse de 1,5 M€ par rapport au montant présenté lors du débat d'Orientations Budgétaires suite à la prise en compte des décisions nationales prévue dans la Loi de Finances de 2025 et à la baisse de l'épargne qui en découle. Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2024 en juin 2025 dans le cadre de la Décision modificative n°1.

A noter que le référentiel budgétaire et comptable M57 autorise le Conseil communautaire à déléguer à l'exécutif la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette délégation est soumise au vote du Conseil communautaire et vaut pour l'exercice budgétaire. Le Conseil est informé des mouvements effectués lors de la séance suivante la plus proche.

Il est par ailleurs proposé de confirmer une nouvelle fois le choix de neutraliser l'amortissement des subventions d'équipement par des écritures en mouvements d'ordre, pour que ces dépenses qui ne relèvent pas du patrimoine de GBM n'alourdissent pas la section de fonctionnement.

### **III – LES BUDGETS ANNEXES**

#### **1. Le Budget annexe Transports**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	BP 2024 et reports 2023	BP 2025 et reports 2024	% évolution 2025/2024
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	54 298 400	57 511 982	5,9%
- DSP urbaine	44 850 000	46 658 000	4,0%
- marchés affrêteurs	9 448 400	10 853 982	14,9%
Charges de personnel	698 873	698 832	0,0%
Dépenses de fonctionnement courantes	964 378	931 758	-3,4%
Remboursement de VM	50 000	50 000	0,0%
Remboursement des intérêts de la dette	3 464 586	3 131 287	-9,6%
Charges exceptionnelles - Avance remboursable	4 527 693	3 395 769	-25,0%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0,0%
Autofinancement	18 180 341	17 840 979	-1,9%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>83 184 271</b>	<b>84 560 607</b>	<b>1,7%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>65 003 930</b>	<b>66 719 628</b>	<b>2,6%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Versement Mobilité	40 053 767	41 050 000	2,5%
Billetterie et supports publicitaires	11 641 689	12 870 664	10,6%
Prestations transports scolaires	4 557 015	4 602 585	1,0%
DGD	290 962	290 962	0,0%
Autres recettes de fonctionnement	8 312	8 312	0,0%
Subvention d'équilibre	15 068 756	15 445 475	2,5%
Résultat n-1	11 563 770	10 292 609	-11,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>83 184 271</b>	<b>84 560 607</b>	<b>1,7%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Opérations TCSP	2 625 957	3 500 000	33,3%
Acquisition de bus et matériels roulants	2 300 000	2 600 000	13,0%
AP Tramway - Acquisition rames	5 491 887	14 461 185	163,3%
Autres dépenses d'investissement	1 206 000	1 376 500	14,1%
Dépenses imprévues	500 000	500 000	0,0%
Remboursement du capital de la dette	6 100 000	6 100 000	0,0%
Remboursement avance	1 131 924	1 131 924	0,0%
Résultat n-1	2 045 501	0	-100,0%
Reports n-1	4 701 902	4 941 059	5,1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>26 103 171</b>	<b>34 610 668</b>	<b>32,6%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Subventions reçues	164 610	445 845	170,8%
Résultat n-1	6 161 439	4 941 059	-19,8%
Reports n-1	585 964	0	-100,0%
Recours à l'emprunt	1 010 817	11 382 785	1026,1%
Autofinancement	18 180 341	17 840 979	-1,9%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>26 103 171</b>	<b>34 610 668</b>	<b>32,6%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>119 171 275</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1 )</b>		<b>96 389 237</b>	

**Le budget annexe Transports représente 96,4 M€ de dépenses hors mouvements de reprise 2024 (résultats et restes à réaliser), réparties en :**

- 66,7 M€ en fonctionnement
- 29,7 M€ en investissement, dont 21,9 M€ pour les seules dépenses d'équipement.

L'épargne brute représente 17,8 M€.

Le Budget primitif 2025 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2024, avec :

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement avec 4,9 M€,
- un résultat de fonctionnement positif de 10,3 M€ repris par anticipation au BP (dont 4,5 M€ liés à l'avance reçue de l'Etat en 2020 au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie, dont le remboursement a débuté en 2023 et se terminera en 2027),
- un résultat d'investissement (affectation comprise) en excédent de 4,9 M€ qui couvre le besoin de financement des restes à réaliser.

a. **Le fonctionnement**

➤ **EN DEPENSES (66,7 M€ hors autofinancement) :**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 2,6 %, hors autofinancement, par rapport au BP 2024.

**Les prestations transports représentent 57,5 M€ en 2025 et sont composées de :**

- **la Délégation de Service Public du réseau de transport urbain** : elle représente 46,7 M€, en augmentation de + 4 % par rapport à 2024.

Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la nouvelle concession de service public avec Kéolis qui intègre des modifications du périmètre contractuel, avec notamment l'intégration du service de vélo en libre-service « Vélocité », de l'ensemble des services de Transport à la Demande, y compris périurbain, et du contrôle des usagers sur l'ensemble du territoire de GBM. Est également pris en compte dans cette nouvelle DSP, le renforcement du niveau de service, avec notamment l'augmentation de la fréquence sur les lignes de tramway à compter de l'automne 2025 avec l'arrivée progressive de 5 nouvelles rames, et le renforcement de l'offre en heure de pointe sur les Lianes 3, 4 et 6 à compter de septembre ;

- **les marchés affréteurs** : 10,9 M€, en hausse de + 14,9 % par rapport au BP 2024. Cette forte évolution est liée aux coûts des matériels et de la main d'œuvre, ainsi qu'à la prise en compte des Diabolo urbains, avec des besoins de renouvellement du parc et de son équipement.

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,7 M€, en stabilité de BP à BP, malgré l'intégration de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL dont l'impact est limité (+ 13 K€).

**Les dépenses de fonctionnement courantes se montent à 0,9 M€ (- 3,4 % par rapport à 2024). Elles sont principalement constituées :**

- des prestations des services centraux (167 K€), qui comprennent notamment des frais d'études, la participation au COS, et la contribution du budget annexe au budget principal,
- des transports spéciaux qui concernent principalement la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains ainsi que des transports effectués à l'occasion d'opérations événementielles (Journée Portées Ouvertes, Forum des collégiens, etc...), pour un total de 287 K€,
- de divers frais de fonctionnement (378 K€), destinés aux dépenses courantes de fonctionnement (affranchissements, téléphonie, cotisations, taxes foncières, assurances, commissions dépositaires ...),
- de l'entretien (nettoyage du mobilier urbain et périurbain) et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO (changement de vitres, néons, tête d'affichage,...) pour 100 K€.

**Le remboursement des intérêts de la dette** s'élève à 3,1 M€ et concerne essentiellement les Transports en Commun en Site Propre. Il est en diminution de - 9,6 % par rapport à 2024, du fait

d'une part, de la baisse des taux d'intérêts en 2025, et d'autre part du désendettement de ce budget depuis 5 années.

Les prévisions de **remboursement de Versement Mobilité** s'élèvent à 50 K€.

Une inscription de 1 M€ est réalisée au titre des **dépenses imprévues**.

➤ **EN RECETTES (84,6 M€ soit 74,3 M€ hors reprise des résultats) :**

Les principales recettes de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- **le Versement Mobilité, y compris compensation : celui-ci est estimé à 41,1 M€**, en hausse de + 2,5 % par rapport au produit encaissé en 2024 à périmètre constant, ce produit intégrant 0,2 M€ de compensation au titre du passage de 9 à 11 salariés ;
- **les recettes de billetterie (12,4 M€) et de supports publicitaires (0,5 M€)**, pour un total de près de 12,9 M€, sont en évolution de + 10,6 % de BP à BP. Les prévisions concernant les recettes de billetterie se répartissent entre les recettes garanties par la DSP, soit 12,3 M€, en évolution de 7,9 %, soit + 0,9 M€ dans le cadre de la nouvelle DSP, et la tarification combinée train-bus « FaciliTER » (107 K€, en hausse de 19,6 % par rapport à 2024).

La hausse des recettes de la DSP prévue en 2025 s'articule, au titre du nouveau contrat de DSP, dans le cadre d'une ambition accrue sur le niveau de fréquentation, d'une évolution de l'offre de transport en 2025 (nouvelle offre tramway à l'automne 2025, renforcement des principales lignes de bus en heure de pointe), ainsi que de l'évolution du périmètre du contrat avec l'intégration dans la DSP des services GINKO Vélocité et des services de transports à la demande périurbains.

Les recettes correspondant aux supports publicitaires sont, elles-aussi, en augmentation par rapport à l'exercice précédent. La mise à disposition des mobiliers urbains publicitaires (abri bus, abri tram) est dorénavant gérée, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, via une concession, avec une redevance d'occupation du domaine public prévue à hauteur de 314 K€.

- **la contribution de la Région Bourgogne Franche-Comté de 4,6 M€** au titre du transport scolaire (dont 61 K€ qui concernent Ginko Access) ;
- **la Dotation Globale de Décentralisation versée par l'Etat** représente 0,3 M€.
- **la subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 15,4 M€** (15,1 M€ au BP 2024), en hausse de + 2,5 %, conformément au pacte de soutenabilité déterminant l'évolution annuelle du versement du Budget Principal au Budget Transports.

b. **L'investissement**

➤ **EN DEPENSES (34,6 M€, soit 29,7 M€ hors reports) :**

**14,5 M€** sont prévus pour les **acquisitions de rames**. Cette prévision se décompose de la manière suivante :

- 9,6 M€ pour la poursuite de l'acquisition de **cinq nouvelles rames** (pour un montant total de plus de 18 M€), conformément au calendrier de paiements contractualisé dans le marché ainsi que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- 4,9 M€ pour l'achat de **3 rames supplémentaires**.

**2,6 M€** sont prévus pour l'acquisition de 3 bus articulés pour 1,1 M€, 1 bus moyenne capacité (270 K€), 2 minibus PMR (190 K€), la poursuite de l'équipement des bus périurbains en cellules de comptage (400 K€), l'achat de matériels pour les nouvelles rames.

**3,5 M€** sont dédiés par ailleurs aux autres investissements pour le réseau de Tramway, et notamment la création du **4<sup>ème</sup> terminus** et la fin de l'opération des voies de remisage.

**Les autres investissements** s'élèvent à 1,4 M€ et concernent notamment les travaux des dépôts et bâtiments (0,1 M€), les pôles d'échanges et voirie (0,3 M€) et les diverses acquisitions comme du matériel informatique (0,3 M€).

Il est également prévu d'acquérir des Vélos à Assistance Electrique supplémentaires pour une valeur de 280 K€.

**Le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,1 M€ sur 2025.**

L'encours de dette de ce budget annexe représente 87,5 M€ (hors avance de l'Etat, initialement de 6,8 M€ perçue en 2020 en lien avec les pertes de recettes du fait de la crise sanitaire et dont le remboursement a débuté en 2023), quasi-intégralement contracté pour le financement des Transports en Commun en Site Propre auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le BP 2025 prévoit la poursuite du **remboursement (1,1 M€) de l'avance remboursable** octroyée par l'Etat sur l'exercice 2020 dans le cadre des pertes sur les recettes tarifaires et le Versement Mobilité liées à la crise sanitaire. Le solde de cette avance (3,4 M€) est conservé en section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement (hors dette et reprises 2024) augmentent de + 88,7 % par rapport aux crédits du BP 2024.

➤ **EN RECETTES (34,6 M€ soit 11,8 M€ hors autofinancement et reprise des résultats) :**

Les recettes d'investissement en 2025 sont composées de soldes de subventions de l'Etat, de la Région et du Département, à percevoir pour le projet de pôle d'échanges et de voirie à Saint-Vit (38,8 K€) et à Saône (407 K€).

Un recours à l'emprunt à hauteur de 11,4 M€ est prévu en 2025. Ces crédits seront mobilisés en cours d'année à hauteur des besoins réels constatés du budget.

## 2. Le Budget annexe Déchets

Auparavant géré Hors Taxes, le budget annexe Déchets est désormais, à partir de 2025, géré TTC, conformément à la délibération du 26 septembre 2024 de renonciation à l'assujettissement optionnel à TVA.

L'année 2025 portera sur le développement de la collecte en apport volontaire notamment sur 2 axes :

- **la collecte des recyclables en habitat collectif** : poursuite du programme de déploiement de points d'apport volontaire sur le quartier de Planoise,
- **la collecte spécifique des cartons au Centre-Ville** : stabilisation de la collecte en régie des points d'apport volontaire carton (ressources humaines et matériel).

Les erreurs de tri constituent un enjeu important dans l'équilibre de fonctionnement de la Redevance Incitative. Afin de lutter contre leur constante augmentation, en 2025, Grand Besançon Métropole :

- **expérimentera un outil embarqué** de détection automatique des erreurs de tri,
- **développera des outils de communication** en lien avec cette problématique.

Il est également proposé de poursuivre les actions structurantes engagées dans le cadre du précédent mandat telles que la sécurisation de la collecte (avec la suppression des marches arrière).

Ces projets ont une finalité commune : diminuer les déchets résiduels collectés et donc le recours à l'incinération. Ils s'articuleront autour de la réflexion débutée en 2019 portant sur la redevance incitative avec une considération pour tous les flux de déchets produits.

Ces projets sont à travailler et partager avec le SYBERT au titre de nos compétences respectives.

**Le budget annexe Déchets représente 32,6 M€ de dépenses hors mouvements de reprise 2024 (résultats et reste à réaliser), réparties en :**

- **28,5 M€ en fonctionnement**
- **4,1 M€ en investissement, dont 3,9 M€ sur l'équipement.**

L'épargne brute représente 1,7 M€.

Le Budget primitif 2025 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2024 avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 2,3 M€ et 0,9 M€,
- un résultat de fonctionnement repris positif de 1 M€,
- un résultat d'investissement (affectation comprise) en excédent de 1,4 M€ qui couvre le besoin de financement des restes à réaliser.

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2024 et reports 2023 HT</b>	<b>BP 2025 et reports 2024 TTC</b>	<b>% evolution 2025/2024</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	5 802 000	6 562 883	13,1%
Charges de personnel SYBERT	3 750 000	4 576 356	22,0%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, décharges)	12 858 000	12 810 100	-0,4%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons, biodéchets)	1 630 000	1 626 000	-0,2%
Autres dépenses de fonctionnement	1 850 358	2 112 566	14,2%
Dépenses imprévues	935 420	785 000	-16,1%
Charges financières	21 500	66 256	208,2%
Autofinancement	1 139 142	1 714 921	50,5%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>27 986 420</b>	<b>30 254 082</b>	<b>8,1%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>26 847 278</b>	<b>28 539 161</b>	<b>6,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
REOM ménages et non ménages	19 455 000	21 400 000	10,0%
Ventes de matières de récupération	772 000	677 000	-12,3%
Subventions	2 960 000	2 455 000	-17,1%
Autres recettes de fonctionnement	115 000	99 000	-13,9%
Remboursement charges de personnel SYBERT	3 750 000	4 576 356	22,0%
Résultat n-1	934 420	1 046 726	12,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>27 986 420</b>	<b>30 254 082</b>	<b>8,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Véhicules	1 250 000	2 650 000	112,0%
Conteneurs, PAV	800 000	760 000	-5,0%
Mobilier, Matériel	21 000	25 400	21,0%
Autres dépenses d'investissement	3 000	670 458	22248,6%
Reports n-1	2 981 961	2 294 916	-23,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>5 055 961</b>	<b>6 400 774</b>	<b>26,6%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement		798 929	-
Résultat n-1	1 451 961	1 360 058	-6,3%
Recours à l'emprunt	934 858	1 592 008	70,3%
Reports n-1	1 530 000	934 858	-63,7%
Autofinancement	1 139 142	1 714 921	50,5%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 055 961</b>	<b>6 400 774</b>	<b>26,6%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>36 654 856</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement, résultats et reports n-1 )</b>		<b>32 645 019</b>	

a. Le fonctionnement

➤ EN DEPENSES (30,3 M€ soit 28,5 M€ hors autofinancement) :

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de + 6,3 %, hors autofinancement, par rapport au BP 2024.

Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT : 12,8 M€ pour 2025, soit en quasi-stabilité (- 0,4 %) par rapport à 2024.

- Les prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes : 1,8 M€ (stable de BP à BP).

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations tiennent aussi compte de la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste comprend également les prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : 29 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 43 K€,
- la mise en balles des cartons : 8 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour 2025 :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée pour 2024	13 000 (13 000 prévu au BP 2024)	135,00 €/t	1 755 K€ (ajustée)
2025	13 100	135,00 €/t	1 769 K€

- La valorisation des ordures ménagères résiduelles : 4,8 M€ (4,9 M€ en 2024).

Selon le projet gouvernemental, et considérant le niveau de performance actuel de l'usine d'incinération, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a progressivement augmenté chaque année pour atteindre 15 €/t en 2025.

#### Evolution estimée pour 2025

Année	Tonnage incinéré prévu (refus de tri inclus)	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée 2024	29 300 (29 600 prévu au BP 2024)	153,00 €/t + 14 €/t	4 893 K€ réajusté
2025	28 700	153,00 €/t + 15 €/t	4 822 K€

Depuis l'année 2024, le tonnage de déchets résiduels traité à l'usine d'incinération est prévu en baisse sensible afin de tenir compte de l'incidence du détournement de bio-déchets vers une filière appropriée ainsi que de l'évolution de la consommation des ménages.

- Les déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'usine d'incinération des ordures ménagères : 6,1 M€ (quasi stable à périmètre constant).

Année	Déchetteries Eco centres (€/hab.)	Déchetteries ITM (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
Ajustement 2024	23,50	-	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 081 K€
2025	20,50	3,00	2,30	3,00	2,10	0	30,90	6 139 K€

Population révisée prise en compte pour 2024 : 197 494 habitants  
Population estimée prise en compte pour 2025 : 198 700 habitants

**Les prestations de collecte des déchets confiées à des entreprises :** 1,6 M€ en 2025 (stable de BP à BP).

- Collecte des déchets résiduels et recyclables : 1,6 M€ pour 2025 (1,5 M€ pour 2024)

La société VEOLIA est le prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. La durée du nouveau marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et prendra fin le 28 janvier 2029.

- Collecte du carton : 0 K€ pour 2025 (100 K€ en 2024)

Le marché avec la société C2T entré en vigueur au 1er janvier 2021 s'est terminé le 30 juin 2024. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la collecte des cartons, qui s'effectue via les Points d'Apport Volontaire (PAV) est réalisée en régie.

- Collecte des bio-déchets en mode doux : 76 K€ pour 2025 (80 K€ en 2024)

La collecte des bio-déchets en mode doux est effective depuis janvier 2024 pour 8 000 habitants du centre-ville de Besançon où le compostage de proximité est impossible. Le périmètre et les conditions de cette collecte des bio-déchets, dont la Scop Trivial'Compost est prestataire, ne varient pas en 2025.

**Les dépenses de personnel (hors personnel SYBERT qui représente 4,6 M€ au BP) :** 6,6 M€ (5,8 M€ en 2024).

Cette hausse de + 13,1 % de BP à BP s'explique par l'impact en année pleine du nouveau régime indemnitaire mis en place en 2024, les conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (embauche de ripeurs pour limiter les prestations externalisées, recalibrage de postes ...) intervenus et à intervenir d'ici la fin de l'année 2025, ainsi que par l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, qui représentent + 79 K€ en 2025.

**Les autres dépenses de fonctionnement :** 2,1 M€ (en hausse de + 14,2 % par rapport à 2024, du fait du passage de la gestion du budget de HT à TTC), dédiées à la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie ainsi que des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, au recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.

**Les dépenses imprévues :** sont inscrites à hauteur de 0,8 M€.

➤ **EN RECETTES (30,3 M€ soit 29,2 M€, hors reprise des résultats) :**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de + 8 %, hors reprise des résultats, par rapport au BP 2024.

**Les subventions :** 2,5 M€ (3 M€ en 2024, soit une diminution de - 17,1 %).

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. En 2025, un nouveau barème G sera mis en place. Compte tenu des incertitudes liées à l'installation de ce nouveau dispositif, le montant des versements en 2025 est évalué à 2,4 M€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2025, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier », géré par GBM, concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide estimée pour 2025 s'élève à

100 K€. En 2025, ce contrat sera fusionné avec celui des emballages et géré par le SYBERT, qui encaissera la subvention auprès de CITEO et la reversera à ses adhérents.

A ce poste figure également pour un montant de 5 K€ le soutien versé par l'éco-organisme RE-FASHION pour la valorisation des textiles.

**Les ventes de matières** : 0,7 M€ (0,8 M€ en 2024, soit une baisse de - 12,3 %).

Cette prévision prend en compte une stabilité du tonnage de matières recyclables valorisées et un cours de reprise des matières basé sur la fin de l'année 2024. Il est à noter que les cours sont très fortement orientés à la baisse depuis la fin de l'année 2022. Les perspectives à moyen terme, qui ne semblent pas montrer d'amélioration, retrouvent sensiblement leur niveau de 2020 au moment de la crise sanitaire.

**La redevance** : 21,4 M€ (19,5 M€ en 2024, soit une hausse de + 10 %).

La redevance incitative de Grand Besançon Métropole est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour les déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
  - o d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour les déchets résiduels,
  - o d'une partie pesée dont l'assiette est constituée du poids des déchets résiduels présentés à la collecte.

A préciser que pour 2025, suite au changement de réglementation fiscale, la redevance sera encaissée toutes taxes comprises par la Direction Gestion des Déchets.

Sur la base de la dernière population INSEE connue (197 494 habitants), le montant moyen de redevance à percevoir auprès des ménages s'établira à 91,5 € par habitant, comme en 2024.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2025 s'élèvent ainsi à :

- 18 M€ pour la redevance des ménages (16,3 M€ au budget 2024),
- 3,4 M€ pour la redevance des non-ménages : professionnels, administrations...(3,1 M€ au budget 2024).

**Le résultat de l'exercice précédent** : représente 1 M€.

#### **b. L'investissement**

##### **➤ EN DEPENSES (6,4 M€ soit 4,1 M€ hors reports) :**

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 2 M€, y compris passage en HT en TTC, hors reports, par rapport au BP 2024, pour accélérer la modernisation du parc.

**Les acquisitions de bacs roulants** : 0,4 M€ (0,3 M€ en 2024).

Ces crédits prendront en charge :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble de Grand Besançon et la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

**Les acquisitions de Points d'Apport Volontaire (PAV)** : 0,4 M€ (0,5 M€ en 2024).

Cette inscription budgétaire va financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de PAV,
- l'évolution du dispositif de collecte des recyclables en habitat collectif (poursuite du programme de déploiement de points d'apport volontaire sur le quartier de Planoise et dans un second temps sur certains quartiers de Besançon à habitat social dense).

**L'acquisition de matériel roulant : 2,7 M€ (1,3 M€ en 2024).**

Cette enveloppe permettra :

- de lancer la procédure d'acquisition de six véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères, ainsi que des systèmes complets d'identification et de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement,
- d'acquérir un véhicule poids lourd de collecte de PAV,
- de renouveler un véhicule léger et également de prendre en charge d'éventuelles grosses réparations.

**L'acquisition de matériel divers et informatique : 25,4 K€ (21 K€ en 2024).**

Ce poste de dépenses correspond à l'acquisition de différents matériels industriels et informatiques ainsi que du mobilier pour la Direction.

**Les autres dépenses d'investissement : pour 0,7 M€, concernent :**

- divers travaux pour 55 K€,
- le remboursement du capital de la dette pour 156 K€, l'encours de dette au 01/01/2025 représentant 1,5 M€.
- la régularisation de TVA à effectuer suite à la fin d'assujettissement à la TVA du budget pour 459 K€ (cette dépense s'équilibre avec une recette de FCTVA du même montant).

➤ **EN RECETTES (6,4 M€ soit 2,4 M€ hors reports, reprise des résultats et autofinancement) :**

Elles correspondent en grande partie à la reprise par anticipation des résultats de 2024 (1,4 M€) et à l'autofinancement (1,7 M€).

Un recours à l'emprunt d'un montant de 1,6 M€ est prévu au Budget primitif afin de financer le programme d'acquisition de véhicules poids lourds de collecte. Il convient de préciser que ces crédits seront mobilisés à hauteur des besoins réels constatés compte tenu des excédents disponibles.

Une recette de 799 K€ est également prévue au titre du FCTVA (incluant la récupération de la TVA régularisée).

### **3. Les Budgets annexes Eau et Assainissement**

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté Urbaine à travers le fonctionnement de deux services industriels et commerciaux. Ces derniers font l'objet de deux budgets annexes autonomes financièrement assujettis à la TVA, les dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Ces 2 budgets représentent au total 46,2 M€ en dépenses hors mouvements de reprise, dont :

- 27,4 M€ en dépenses de fonctionnement
- 18,8 M€ en dépenses d'investissement, dont 15,9 M€ de dépenses d'équipement.

Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, reposent sur le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers et sont construits sur la base des tarifs 2025 votés par le Conseil communautaire le 19 décembre dernier. Ils intègrent par anticipation la reprise des résultats de l'exercice 2024.

#### **3.1**

#### **Le Budget annexe Eau**

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)			
	BP 2024 et reports 2023	BP 2025 et reports 2024	% evolution
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	3 635 000	4 161 347	14,5%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	3 885 370	4 376 509	12,6%
Agence de l'eau	4 022 000	4 185 000	4,1%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	201 824	226 209	12,1%
Autofinancement	4 230 276	3 845 463	-9,1%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 974 470</b>	<b>16 794 528</b>	<b>5,1%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>11 744 194</b>	<b>12 949 065</b>	<b>10,3%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes d'eau	10 012 000	11 200 000	11,9%
Agence de l'eau	4 022 000	4 185 000	4,1%
Autres recettes de fonctionnement	1 366 010	1 239 959	-9,2%
Résultat n-1	4 663 392	2 866 323	-38,5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>20 063 402</b>	<b>19 491 282</b>	<b>-2,9%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	9 908 385	7 066 000	-28,7%
Remboursement du capital des emprunts	512 953	605 750	18,1%
Résultat n-1	1 421 780	1 110 703	-21,9%
Reports n-1	2 229 028	2 651 747	19,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>14 072 147</b>	<b>11 434 200</b>	<b>-18,7%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	1 895 000	1 169 000	-38,3%
Recours à l'emprunt	4 296 062	2 657 287	-38,1%
Résultat n-1	2 807 721	2 675 611	-4,7%
Autofinancement	4 230 276	3 845 463	-9,1%
Reports n-1	843 088	1 086 839	28,9%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>14 072 147</b>	<b>11 434 200</b>	<b>-18,7%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>28 228 728</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement, résultats et reports n-1)</b>		<b>20 620 815</b>	

**Le budget Eau est prévu à 20,6 M€ en dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise 2024), dont :**

- **12,9 M€ sont consacrés en fonctionnement**
- **7,7 M€ en investissement.**

**Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 7,1 M€.**

Le Budget primitif 2025 intègre par ailleurs les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2024 avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 2,7 M€ et 1,1 M€.
- un résultat de fonctionnement positif de 5,5 M€, dont 2,7 M€ basculés en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le solde déficitaire des reports 2024.
- un résultat d'investissement négatif de 1,1 M€.

La principale ressource de ce budget provient du produit de la vente d'eau aux abonnés.

a) **Le fonctionnement**

➤ **EN DEPENSES (12,9 M€) :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 4,2 M€ et sont en hausse de BP à BP de + 14,5 %. En 2024, un certain nombre de postes étaient en effet vacants. Le budget 2025 prend ainsi en compte le recrutement d'une partie des postes non pourvus, même si les budgets Eau et Assainissement restent affectés par des difficultés de recrutement.

De plus, le BP 2025 intègre notamment les incidences en année pleine des mesures locales intervenues en juillet 2024, le Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon et de grades), l'augmentation de la participation à la couverture « prévoyance » et la hausse des cotisations CNRACL. Pour 2025, cette dernière augmentation représente 63 K€ (y compris l'incidence de la fin de la compensation en 2025 de la hausse d'un point intervenue en 2024).

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 4,4 M€ et sont en hausse de BP à BP de près de 12,6 %. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, d'eau, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles englobent également les frais de formation et la contribution aux charges du Budget principal.

Cette augmentation est essentiellement due à l'énergie. Au BP 2025, ce poste est prévu à 1,8 M€ contre 1,5 M€ au BP 2024, soit une hausse de 20 % de BP à BP. La prévision pour le budget 2025 prend en effet en compte l'ensemble des sites repris en régie en 2024 et intègre une hausse des tarifs de 5 %. De plus, le Budget 2024 avait été sous-estimé par rapport aux sites repris en régie, le Compte administratif prévisionnel s'élevant à près de 1,7 M€.

**Les redevances reversées à l'Agence de l'Eau** s'élèvent à 4,2 M€ (+ 4,1 % de BP à BP). Il est à noter que ces redevances ont fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Les redevances de pollution de l'eau d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte disparaissent (elles peuvent subsister après le 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais uniquement pour l'extinction progressive des restes à recouvrer) et laissent place à trois nouvelles redevances : consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement. La redevance de prélèvement est en revanche maintenue.

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 0,2 M€ sont prévus en 2025 (+ 24 K€ par rapport au BP 2024, du fait de la souscription d'un emprunt de 2 M€ en 2024, en parallèle d'une baisse des taux).

**Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en hausse de 10,3 % de BP à BP.**

➤ **EN RECETTES (19,5 M€, soit 16,6 M€ hors mouvements de reprise) :**

**Les recettes de fonctionnement attendues** se répartissent sur les postes suivants :

- **les ventes d'eau** : 11,2 M€, prévues en hausse (+ 11,9 % de BP à BP). Comme chaque année, il s'avère que les volumes de ventes d'eau sont complexes à prévoir puisqu'ils sont dépendants de l'activité économique, de la météo et d'éventuels changements comportementaux potentiellement accélérés par la prise en compte du changement climatique. La hausse en 2025 repose essentiellement sur 2 points :
  - l'augmentation du périmètre où GBM assure l'exploitation du service eau potable avec la reprise en régie de l'ex-SIAC comprenant 9 communes avec 6 800 abonnés en eau potable et de Saint-Vit avec 2 032 abonnés. En effet, même si GBM a repris la gestion en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des 9 communes de l'ex-SIAC et au 1<sup>er</sup> juillet 2024 de la commune de Saint-Vit, dans les faits, GBM n'a facturé qu'un seul semestre de consommation d'eau potable pour les abonnés de l'ex-SIAC et GBM n'a pas facturé les abonnés de Saint-Vit en 2024. En 2025, seront ainsi facturés 2 semestres pour les abonnés de l'ex-SIAC et de Saint-Vit.

- l'augmentation de + 8,26 % de la part variable de l'eau des Bisontins pour rejoindre le tarif de convergence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; en effet, le volume consommé par les Bisontins représente 84 % des volumes consommés par l'ensemble des Grands Bisontins.

A noter la mise en place du « chèque eau », afin d'offrir l'accès à l'eau, et donc les abonnements eau et assainissement, aux ménages les plus modestes. La mise en place de ce dispositif doit débiter à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

- les redevances à l'agence de l'eau : 4,2 M€. Elles correspondent à des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers et liées aux ventes d'eau. Ces redevances sont facturées par le service distributeur auprès de l'usager, et reversées à l'Agence de l'Eau.
- les autres recettes de fonctionnement : 1,2 M€, en lien avec les frais d'accès au service, la location des compteurs, les différentes prestations rendues, la réalisation de branchements neufs, la contribution du budget assainissement...

## b) L'investissement

### ➤ EN DEPENSES (11,4 M€, soit 7,7 M€ hors mouvements de reprise) :

**Les dépenses d'équipement représentent 7,1 M€** et baissent de 29 % de BP à BP, du fait de la fin des gros travaux de rénovation de l'usine de la Malate et des réalisations importantes déjà effectuées en 2024 en lien avec l'extension du réseau de chaleur.

Elles concernent notamment :

- les frais d'études, notamment sur les ressources stratégiques,
- les extensions de réseau et renouvellement de canalisations,
- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- la mise en place des compteurs communicants,
- l'achat de matériels (pièces pour le réseau, véhicules, compteurs, mobilier, logiciels...),
- les crédits à verser aux agriculteurs pour la réalisation de travaux dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux, action à l'initiative de l'Agence de l'Eau.

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 0,6 M€ (contre 0,5 M€ en 2024). L'encours de dette au 01/01/2025 est de 6,4 M€. Le budget Eau a eu recours à l'emprunt en 2024 pour 2 M€.

### ➤ EN RECETTES (11,4 M€, soit 3,8 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :

**En recettes d'investissement**, il est prévu 1,2 M€ de subventions, dont 0,8 M€ en provenance de l'Agence de l'Eau (749 K€ pour la réalisation des Paiements pour Services Environnementaux et 20 K€ dans le cadre du programme de protection de la ressource en eau d'Arcier et Chenecey) et 0,4 M€ attribués par le Département (travaux sur le réseau).

Le **recours à l'emprunt** est estimé à 2,7 M€ (contre 4,3 M€ en 2024). Il pourra éventuellement faire l'objet d'un ajustement en Décision modificative au cours de l'année et le besoin sera affiné au plus près des réalisations.

## 3.2. Le Budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelle)			
	BP 2024 et reports 2023	BP 2025 et reports 2024	% evolution
<b>FUNCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	4 500 000	5 087 207	13,0%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	8 048 823	8 971 485	11,5%
Agence de l'eau		85 000	
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	399 617	356 296	-10,8%
Autofinancement	5 664 844	5 332 271	-5,9%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>18 613 284</b>	<b>19 832 259</b>	<b>6,5%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>12 948 440</b>	<b>14 499 988</b>	<b>12,0%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances et participations	14 027 000	15 723 000	12,1%
Agence de l'eau		85 000	
Prime épuration	270 000	0	-100,0%
Eaux pluviales	1 614 766	1 727 468	7,0%
Autres recettes de fonctionnement	2 387 800	2 081 000	-12,8%
Résultat n-1	6 379 425	7 716 257	21,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>24 678 991</b>	<b>27 332 725</b>	<b>10,8%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	8 910 000	8 849 500	-0,7%
Remboursement du capital des emprunts	2 165 710	2 241 524	3,5%
Résultats n-1	-	-	
Reports n-1	4 405 323	3 705 021	-15,9%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>15 481 033</b>	<b>14 796 045</b>	<b>-4,4%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	2 080 000	710 000	-65,9%
Recours à l'emprunt	3 066 881	5 048 753	64,6%
Résultats n-1	2 717 946	2 268 262	-16,5%
Autofinancement	5 664 844	5 332 271	-5,9%
Reports n-1	1 951 362	1 436 759	-26,4%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>15 481 033</b>	<b>14 796 045</b>	<b>-4,4%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>34 628 304</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)</b>		<b>25 591 012</b>	

**Le budget Assainissement représente quant à lui 25,6 M€ de dépenses (hors autofinancement et mouvements de reprise), dont :**

- 14,5 M€ en fonctionnement
- 11,1 M€ en investissement.

**Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 8,8 M€.**

Le Budget primitif 2025 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2024, avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 3,7 M€ et 1,4 M€.
- un résultat de fonctionnement positif de 7,7 M€,
- un résultat d'investissement positif de 2,3 M€ (affectation comprise) qui permet de couvrir le solde déficitaire des reports 2024.

Le poste des redevances et participations représente la plus importante recette de ce budget avec 15,7 M€.

a) **Le fonctionnement**

➤ **EN DEPENSES (14,5 M€) :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 5,1 M€ et sont en hausse de 13 % de BP à BP. En 2024, un certain nombre de postes était vacant. Comme pour le budget Eau, le budget 2025 prend ainsi en compte le recrutement d'une partie des postes non pourvus, malgré les difficultés de recrutement persistantes.

A cela viennent s'ajouter au BP 2025, les incidences en année pleine des mesures locales intervenues en juillet 2024, le Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon et de grades), l'augmentation de la participation à la couverture « prévoyance » et la hausse des cotisations CNRACL. Cette dernière représente une augmentation de 83 K€ en 2025 (y compris l'incidence de la fin de la compensation de la hausse d'un point intervenue en 2024).

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 9 M€ et augmentent de 11,5 % de BP à BP. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles intègrent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget annexe Eau.

Comme pour le budget Eau, cette augmentation est essentiellement due à l'énergie. Au BP 2025 ce poste est prévu à 2,4 M€, contre 1,9 M€ au BP 2024, soit une hausse de 24 % de BP à BP. La prévision pour le budget 2025 prend en compte l'ensemble des sites repris en régie en 2024 et intègre une hausse des tarifs de 5 %. De plus, le Budget 2024 avait été sous-estimé par rapport aux sites repris en régie, le Compte administratif prévisionnel s'élevant à près de 2,2 M€.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu à 0,4 M€ pour 2025 (- 43 K€ par rapport au BP 2024, en lien avec la baisse des taux et le désendettement du budget en 2024).

**Globalement, les dépenses de fonctionnement hors autofinancement sont en hausse de 12 % de BP à BP.** Hors énergie, elles évoluent de 9,9 %.

➤ **EN RECETTES (27,3 M€, soit 19,6 M€ hors reprise de résultat) :**

**Les recettes de fonctionnement** se composent des postes suivants :

- les redevances d'assainissement collectif et non collectif : 15,1 M€ (+ 1,7 M€), prévision basée, comme pour l'eau, sur des hypothèses prudentielles, avec une difficulté à prévoir les volumes consommés. La hausse en 2025 repose essentiellement sur deux points :
  - o l'augmentation du périmètre pour lequel GBM assure l'exploitation du service d'assainissement collectif, avec la reprise en régie de l'ex-SIAC comprenant 9 communes avec 6 300 abonnés en assainissement. En effet, comme pour l'eau, même si GBM a repris la gestion en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des 9 communes de l'ex-SIAC, dans les faits, GBM n'a facturé qu'un seul semestre. 2 semestres seront donc facturés sur 2025.
  - o l'augmentation de 9,6 % de la part variable de l'assainissement des Bisontins pour rejoindre le tarif de convergence au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ; en effet, le volume consommé par les Bisontins représente 63,5 % des volumes consommés par l'ensemble des Grands Bisontins.
- la participation financière à l'assainissement collectif : 0,6 M€,
- la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement : 0,1 M€

- la contribution aux eaux pluviales : 1,7 M€ (reversement HT du budget principal), en hausse du fait de l'augmentation annuelle prévue à + 1,8 % à laquelle s'ajoute la prise en compte de la fin de la Délégation de Service Public pour la commune de Nancray,
- les autres recettes de fonctionnement : 2,1 M€, en baisse du fait notamment du produit de la vente de biogaz de l'unité de méthanisation de Port Douvot estimé à 1,4 M€ (contre 1,7 M€ au BP 2024 et un CA prévisionnel de 1,5 M€). Le solde est composé notamment des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange, du traitement des effluents et de subventions.

A noter qu'à compter de 2025, la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau est supprimée et ne sera pas compensée (inscription au BP 2024 : 270 K€). De plus, comme indiqué pour le budget eau, la mise en place du « chèque eau » permettra pour les familles les plus modestes la prise en charge du coût de l'abonnement à l'assainissement à partir du deuxième semestre 2025.

## b) L'investissement

### ➤ EN DEPENSES (14,8 M€ soit 11,1 M€ hors reports) :

**Les dépenses d'équipement (8,8 M€), en stabilité par rapport à 2024**, concernent notamment :

- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de renouvellement des réseaux,
- les travaux sur différentes stations d'épuration notamment sur les stations de Pugey et Mamirolle,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- l'achat de matériels (véhicules, mobilier, matériel industriel...),
- la réalisation d'études (schémas directeurs d'assainissement...).

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 2,2 M€, soit + 0,1 M€ par rapport au BP 2024. L'encours de dette au 01/01/2025 est de 18 M€. Le budget n'a au final pas eu recours à l'emprunt en 2024.

### ➤ EN RECETTES (14,8 M€ soit 5,8 M€ hors autofinancement et mouvements de reprise) :

**En recettes d'investissement**, il est prévu 0,7 M€ de subventions pour la réalisation de travaux sur le réseau (avec 560 K€ de l'Agence de l'Eau et 150 K€ du Département).

**Le recours à l'emprunt est estimé à 5 M€ contre 3,1 M€ en 2024**. Il pourra éventuellement faire l'objet d'un ajustement en décision modificative au cours de l'année et sera en tout état de cause calibré au plus juste des besoins.

#### 4. Le Budget annexe Chauffage Urbain

La Communauté Urbaine exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froids urbains ». S'agissant d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence fait l'objet d'un budget annexe autonome financièrement. Ce dernier étant assujéti à la TVA, ses dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes.

Le contrat d'affermage avec la société CELSIUS a pris fin le 31/12/2024. Par délibération du 27/06/2024, le Conseil Communautaire a confié à la société ENGIE Solutions la gestion et l'exploitation de la concession de service public du Chauffage Urbain Besançon Planoise (CUBP) pour une durée de 12 ans à compter du 01/01/2025.

<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2024 et reports 2023</b>	<b>BP 2025 et reports 2024</b>	<b>% evolution</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	198 676	249 778	25,7%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	215 575	166 611	-22,7%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	1 280 063	1 127 741	-11,9%
Autofinancement	901 653	1 379 067	52,9%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 595 967</b>	<b>2 923 197</b>	<b>12,6%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>1 694 314</b>	<b>1 544 130</b>	<b>-8,9%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances fermier	1 560 000	1 701 300	9,1%
frais de raccordement	1 222 510	1 765 000	44,4%
Autres recettes de fonctionnement	133 000	135 000	1,5%
Résultat n-1	2 955 126	3 029 984	2,5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 870 636</b>	<b>6 631 284</b>	<b>13,0%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	9 678 321	7 702 190	-20,4%
Remboursement du capital des emprunts	1 300 000	1 379 067	6,1%
Reports n-1	5 159 374	5 971 463	15,7%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>16 137 695</b>	<b>15 052 720</b>	<b>-6,7%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	31 813	2 431 813	
Recours à l'emprunt	9 391 067	5 270 377	-43,9%
Résultats n-1	791 725	4 671 463	490,0%
Autofinancement	901 653	1 379 067	52,9%
Reports n-1	5 021 437	1 300 000	-74,1%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>16 137 695</b>	<b>15 052 720</b>	<b>-6,7%</b>
<b>Total des dépenses (BP + reports)</b>		<b>17 975 917</b>	
<b>BUDGET REEL propositions nouvelles (hors autofinancement et reports n-1)</b>		<b>10 625 387</b>	

**Les dépenses du budget Chauffage Urbain représentent 10,6 M€ (hors autofinancement et mouvements de reprise), dont :**

- 1,5 M€ en fonctionnement
- 9,1 M€ en investissement, dont 7,7 M€ de dépenses d'équipement.

L'épargne brute représente 1,4 M€.

Le Budget primitif 2025 intègre les mouvements de reprise de la gestion de l'exercice 2024, avec :

- des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement avec respectivement 6 M€ et 1,3 M€.
- un résultat de fonctionnement positif de 3 M€,
- un résultat d'investissement positif de 4,7 M€ (affectation comprise) qui permet de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser 2024.

#### a) Le fonctionnement

La production et la gestion de chaleur étant en concession, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

##### ➤ EN DEPENSES (1,5 M€) :

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,2 M€ et évoluent essentiellement du fait du renforcement des effectifs lié à l'extension du réseau de chaleur.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 0,2 M€. Elles comprennent notamment les charges liées aux contrats de prestations de services, des frais d'études et de communication, ainsi que la contribution aux charges du budget principal.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu en baisse à 1,1 M€ en 2025 (- 0,2 M€). Cette diminution s'explique par l'absence de recours à une ligne de trésorerie en 2025 et par une provision pour contrat signé en cours d'exercice plus faible que celle prévue en 2024.

##### ➤ EN RECETTES (6,6 M€ soit 3,6 M€ hors reprise de résultat) :

**Les recettes attendues de fonctionnement** correspondent aux redevances versées par le fermier (1,7 M€), à la facturation des frais de raccordement (1,8 M€) et à l'encaissement de loyer et redevance de cogénération (0,1 M€).

Une hausse importante des recettes de frais de raccordement est prévue (+ 0,5 M€), résultant de l'extension du réseau.

#### b) L'investissement

##### ➤ EN DEPENSES (15,1 M€ soit 9,1 M€ en propositions nouvelles hors reports) :

**Les dépenses d'équipement** (7,7 M€) se concentrent principalement sur la poursuite des travaux de sécurisation et de développement du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

Les dépenses d'investissement sont en diminution de BP à BP (- 1,1 M€), essentiellement du fait d'un prévisionnel de travaux de mise en conformité sur réseaux et chaufferies plus limité sur 2025 (0,2 M€ programmés en 2025 contre 1,9 M€ prévus en 2024). Un montant de reports plus élevé qu'en 2024 (6 M€ en 2025 contre 5,2 M€ en 2024) vient atténuer cette baisse.

Hors reports, 7,4 M€ sont budgétés pour la poursuite de l'extension du réseau de chaleur (contre 7,7 M€ inscrits au BP 2024).

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 1,4 M€. L'encours de dette au 01/01/2025 est de 30,4 M€.

##### ➤ EN RECETTES (15,1 M€ soit 7,7 M€ hors autofinancement et mouvement de reprise) :

Hors autofinancement, reports et reprise des résultats, **les recettes d'investissement** reposent pour l'essentiel, sur le **recours à l'emprunt estimé à 5,3 M€ et sur une prévision d'encaissement**

d'une subvention de l'ADEME de 2,4 M€, attendue dans le cadre des travaux d'extension du réseau.

## 5. Les Budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

### 5.1 Budget annexe du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	BP 2024	BP 2025	% évolution 2025/2024
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes et travaux	19 800	85 000	329,3%
Autres frais	800	800	0,0%
Autofinancement	89 010	-7 600	-108,5%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>109 610</b>	<b>78 200</b>	<b>-28,7%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	109 610	78 200	-28,7%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>109 610</b>	<b>78 200</b>	<b>-28,7%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remb avances au budget principal	121 893	58 391	-52,1%
Dépôts et cautionnements	36 102	16 392	-54,6%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>157 995</b>	<b>74 783</b>	<b>-52,7%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Résultat N-1	49 275	82 383	67,2%
Dépôts et cautionnements	19 710		-100,0%
Autofinancement	89 010	-7 600	-108,5%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>157 995</b>	<b>74 783</b>	<b>-52,7%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>152 983</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée des résultats)</b>		<b>160 583</b>	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations de zones Noret 1 et 2.

En 2025, les frais d'études et travaux et des frais annexes (86 K€) seront financés par des ventes (estimées à 78 K€) et la reprise anticipée des résultats de 82 K€.

En investissement, sont également inscrits des crédits dédiés au remboursement des cautionnements et dépôts de garantie (16 K€).

Aucune avance du budget principal n'est nécessaire.

## 5.2 Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	BP 2024	BP 2025	% évolution 2025/2024
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes, travaux	134 000	66 500	-50,4%
Terrains	82 500	82 300	-0,2%
Autres dépenses	24 240	40 140	65,6%
Autofinancement	8 663 178	8 387 236	-3,2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 903 918</b>	<b>8 576 176</b>	<b>-3,7%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	195 050	363 925	86,6%
Résultat N-1	11 966 543	11 897 110	-0,6%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>12 161 593</b>	<b>12 261 035</b>	<b>0,8%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	277 916	200 712	-27,8%
Résultat N-1	8 193 084	8 186 524	-0,1%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>8 471 000</b>	<b>8 387 236</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	31 200		-100,0%
Autofinancement	8 663 178	8 387 236	-3,2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>8 694 378</b>	<b>8 387 236</b>	<b>-3,5%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>16 963 412</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée du résultat)</b>		<b>389 652</b>	

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

**En 2025, des travaux, études et frais annexes à l'aménagement des zones sont inscrits pour 0,2 M€ en fonctionnement.**

En investissement, sont inscrits les crédits dédiés au remboursement des cautionnements et dépôts de garantie (201 K€).

Les dépenses sont financées par des ventes prévisionnelles de terrains aménagés (0,4 M€) et par la reprise anticipée des résultats au BP 2025 (environ 3,7 M€ nets).

### 5.3. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)			
	BP 2024	BP 2025	% évolution 2025/2024
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	297 843	1 928 096	547,4%
Autres frais	8 100	22 324	175,6%
Terrains	715 210	100 904	-85,9%
Autofinancement	-242 570	-1 068 538	-340,5%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>778 583</b>	<b>982 786</b>	<b>26,2%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	738 000	951 080	28,9%
Autres recettes	40 583	31 706	-21,9%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>778 583</b>	<b>982 786</b>	<b>26,2%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	47 400		-100,0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>47 400</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	47 400	0	-100,0%
Avances du Budget principal	242 570	1 068 538	340,5%
Autofinancement	-242 570	-1 068 538	-340,5%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>47 400</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>982 786</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>2 051 324</b>	

Ce budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisation de Zones d'Activités Economiques (ZAE).

**Des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 2,1 M€ pour les acquisitions, travaux et frais annexes nécessaires** à l'aménagement des ZAE de Besançon M. Brès, les ZAE de Boussières, Gennes, Fontain, Mamirolle, Pouilley-Pelousey, Saône Cheneau Blond, Champs Pusy à Pelousey, et à Saint-Vit.

Le budget sera financé par les cessions (1 M€) et équilibré par une avance remboursable du budget principal (1,1 M€).

\*\*\*\*\*

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 22 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2025, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées, aux annexes 1 à 5 et aux documents comptables joints et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour les Budgets annexes Transports, Déchets, Zone du Noret, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement, et Chauffage Urbain ;
- autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- confirme au titre de l'exercice 2025 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions pour le Conservatoire à Rayonnement Régional auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (510 K€), de l'Etat-DRAC (140 K€), et du Département du Doubs (40 K€) ;
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions\* : 22

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Florent BAILLY  
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 509 166
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	54 339 476
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 343 809
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	34 938 248
	66 CHARGES FINANCIERES	316 968
	67 CHARGES SPECIFIQUES	60 000
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>127 507 667</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 045 656
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 490 352
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>27 536 008</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>155 043 675</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 500 000
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	56 732
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	937 964
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	15 342 496
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 338 609
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 099 179
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	23 698 324
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	152 000
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 070 538
	45811 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC	1 020 000
	45812 OPERATION SOUS MANDAT LEARNING CENTER	50 000
	45813 OPERATION SOUS MANDAT AREA SPORT	37 000
	45814 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	2 123 000
	45815 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	35 834
	45817 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	1 565 000
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>82 026 676</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 816 926
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>10 816 926</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>92 843 602</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	666 129
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 378 387
	731 FISCALITE LOCALE	36 805 482
	73 IMPOTS ET TAXES	66 936 563
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 318 032
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 102 156
	76 PRODUITS FINANCIERS	20 000
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>144 226 749</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 816 926
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>10 816 926</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>155 043 675</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	66 300
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 570 000
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 605 207
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 347 227
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	130 000
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 391
	45821 OPERATION SOUS MANDAT ISIFC	1 978 099
	45822 OPERATION SOUS MANDAT LEARNING CENTER	50 138
	45823 OPERATION SOUS MANDAT AREA SPORT	302 010
	45824 OPERATION SOUS MANDAT REHABILITATION ESPACES PUBLICS	3 688 696
	45825 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE DROIT	1 126 026
	45827 OPERATION SOUS MANDAT MISE A NIVEAU DU BATIMENT DE METROLOGIE	2 383 500
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>65 307 594</b>
O	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 045 656
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 490 352
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>27 536 008</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>92 843 602</b>

**BA TRANSPORTS (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 Charges a caractere general	58 417 740
	012 Charges de personnel	698 832
	014 Attenuation de produits	50 000
	022 Depenses impre vues Fonctionnement	1 000 000
	65 Autres charges de gestion courante	3 000
	66 Charges financieres	3 131 287
	67 Charges exceptionnelles	3 418 769
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>66 719 628</b>
O	023 Virement à la section d'investissement	7 169 981,94
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 489 913
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>20 659 894,94</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 379 522,94</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	020 Depenses impre vues Invest	500 000
	16 Emprunts et dettes assimilées	7 231 924
	20 Immobilisations incorporelles	320 000
	21 Immobilisations corporelles	6 282 318
	23 Immobilisations en cours	15 335 367
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>29 669 609</b>
O	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 916
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>2 818 916</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>32 488 525</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 Deficit anterieur reporte (fonc)	10 292 608,94
	70 Produits des services	12 870 664
	73 Impots et taxes	40 830 000
	74 Dotations, subventions et participations	20 339 022
	75 Autres produits de gestion courante	228 312
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>84 560 606,94</b>
O	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 818 916
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>2 818 916</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 379 522,94</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 Solde d'execution d'inv. Reporte	1 199 016,36
	10 Dotations Fonds divers Reserves	3 742 043,12
	13 Subventions d'investissement reçues	445 845
	16 Emprunts et dettes assimilées	11 382 785,06
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>16 769 689,54</b>
O	021 Virement à la section de fonctionnement	7 169 981,94
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 489 913
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>20 659 894,94</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>37 429 584,48</b>

**BA DECHETS (en TTC et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 936 666,41
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 574 239
	022 DEPENSES IMPREVUES	785 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	77 000
	66 CHARGES FINANCIERES	49 756
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	116 500
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>28 539 161,41</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	400 000
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 362 943
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>1 762 943</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 302 104,41</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	020 DEPENSES IMPREVUES	1 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	155 950
	20 Immobilisations incorporelles	4 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 871 908
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	73 000
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 105 858</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 022
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>48 022</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 153 880</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 046 726,41
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000
	70 VENTES PRODUITS FABR, PRESTATIONS, MARCH	26 663 356
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 455 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>30 254 082,41</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 022
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>48 022</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 302 104,41</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 038 822,51
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 120 164,45
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 592 008
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 750 994,96</b>
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	400 000
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 362 943
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>1 762 943</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 513 937,96</b>

**BA ZA NORET (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 800
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>85 800</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 200
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>78 200</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>164 000</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	74 783,47
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>74 783,47</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 800
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>85 800</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>160 583,47</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	78 200
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>78 200</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 800
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>85 800</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>164 000</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	82 383,47
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>82 383,47</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 200
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>78 200</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>160 583,47</b>

**BA AIBO (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	188 940
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>188 940</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 576 176,24
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 149 230
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>16 725 406,24</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 914 346,24</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 186 524,24
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 712
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 387 236,24</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 338 170
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>8 338 170</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 725 406,24</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 897 110,1
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	363 925
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>12 261 035,1</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 338 170
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>8 338 170</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 599 205,1</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
O	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 576 176,24
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 149 230
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>16 725 406,24</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 725 406,24</b>

**BA AUTRES ZAE (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 051 324
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 051 324</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	982 786
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>982 786</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 034 110</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 051 324
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>2 051 324</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 051 324</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	951 080
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 706
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>982 786</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 051 324
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>2 051 324</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 034 110</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 068 538
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 068 538</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	982 786
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>982 786</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 051 324</b>

**BUDGET EAU (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 663 609
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 161 347
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 580 000
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	129 000
	66 CHARGES FINANCIERES	216 209
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	198 900
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>12 949 065</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	132 957
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 843 019
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>4 975 976</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 925 041</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 110 702,53
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	605 750
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	575 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 126 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	365 000
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>8 782 452,53</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 130 513
<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>1 130 513</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 912 965,53</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	2 866 322,51
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	16 569 959
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>19 491 281,51</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 130 513
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>1 130 513</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 621 794,51</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 675 610,74
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 169 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 657 287
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>6 501 897,74</b>
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	132 957
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 843 019
<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>4 975 976</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>11 477 873,74</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 045 985
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 087 207
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	104 000
	66 CHARGES FINANCIERES	346 296
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	916 500
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>14 499 988</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	133 842
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 925 349
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>7 059 191</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 559 179</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 241 524
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	782 000
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 428 000
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 639 500
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>11 091 024</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 726 920
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>1 726 920</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 817 944</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	7 716 257,42
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	19 575 468
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	26 000
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>27 332 725,42</b>
O	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 726 920
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>1 726 920</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 059 645,42</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 DEFICIT OU EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	558 273,52
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 709 988,19
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	710 000
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 048 753
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 027 014,71</b>
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	133 842
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 925 349
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>7 059 191</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>15 086 205,71</b>

**BUDGET CHAUFFAGE URBAIN (en HT et hors RESTES A REALISER)**

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	174 611
	012 CHARGES DE PERSONNEL	249 678
	65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	100
	66 CHARGES FINANCIERES	1 112 741
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 544 130</b>
O	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	452 504
	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 378 143
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>1 830 647</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 374 777</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 379 067
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 190
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 549 000
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>9 081 257</b>
O	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	451 580
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>451 580</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 532 837</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	3 029 984,06
	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 900 000
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 701 300
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>6 631 284,06</b>
O	042 OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	451 580
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>451 580</b>
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 082 864,06</b>

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2025
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 584 306,2
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	87 157,28
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 431 813
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 270 377
	<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>12 373 653,48</b>
O	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	452 504
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 378 143
	<b>SOUS TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>1 830 647</b>
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>14 204 300,48</b>

**BUDGETS CONSOLIDES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2025</b>
TOTAL DEPENSES REELLES	254 085 703,41	TOTAL DEPENSES REELLES	153 218 896,24	407 304 599,65
TOTAL DEPENSES ORDRE	81 611 052,18	TOTAL DEPENSES ORDRE	27 468 171	109 079 223,18
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>335 696 755,59</b>	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>180 687 067,24</b>	<b>516 383 822,83</b>
TOTAL RECETTES REELLES	325 818 750,44	TOTAL RECETTES REELLES	113 881 765,9	439 700 516,34
TOTAL RECETTES ORDRE	27 468 171	TOTAL RECETTES ORDRE	81 611 052,18	109 079 223,18
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>353 286 921,44</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>195 492 818,08</b>	<b>548 779 739,52</b>

**Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal**

<b>Ratios obligatoires (Budget principal)</b>		<b>GBM</b>
		<b>BP 2025</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	627 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	709 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	305 €
	<i>Soit 380 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
4	Encours de dette/population	47 €
5	DGF/population	89 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	42,6%
7	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	89,1%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	43,0%
	<i>Soit 53,6% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	6,7%
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	11,6%

Budget annexe Transports

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	-2 045 500,67	3 244 517,03	1 199 016,36	-4 941 059,48	3 742 043,12	1 199 016,36 001
Fonctionnement	11 563 770,03	2 470 882,03	14 034 652,06			10 292 608,94 002
<b>TOTAL</b>	<b>9 518 269,36</b>	<b>5 715 399,06</b>	<b>15 233 668,42</b>	<b>-4 941 059,48</b>	<b>3 742 043,12</b>	

La Présidente de GBM  
le

**4 MARS 2025**  
Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public,  
le **06/03/25**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	
4 941 059,48		-4 941 059,48	10 292 608,94
			14 034 652,06
4 941 059,48		-4 941 059,48	-3 742 043,12

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 563 770,03	11 563 770,03	
013	Atténuations de charges		39 058,02	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 732 590,00	2 732 584,95	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	11 641 689,00	11 705 911,18	
73	Impôts et taxes	39 833 767,00	39 429 089,18	
74	Dotations et participations	19 916 733,00	19 763 259,71	
75	Autres produits de gestion courante	228 312,00	905 073,67	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		56 886,20	
<b>TOTAL</b>		<b>85 916 861,03</b>	<b>86 195 632,94</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	7 259 468,03		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 653 463,00	13 431 461,71	
041	Opérations patrimoniales	52 760,00	52 760,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 161 438,61	6 161 438,61	
13	Subventions d'investissement	750 574,00	1 006 202,47	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 010 816,97		
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		1 483,56	
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>28 888 520,61</b>	<b>20 653 346,35</b>	

Etabli le - 4 MARS 2025  
La Présidente de GBM

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Certifié exact  
Besançon le 06/03/25  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>91 615 310,87</b>	<b>106 848 979,29</b>	<b>15 233 668,42</b>
Fonctionnement	72 160 980,88	74 631 862,91	2 470 882,03
Investissement	17 408 829,32	20 653 346,35	3 244 517,03
002 Résultat reporté N-1		11 563 770,03	11 563 770,03
001 Solde d'investissement N-1	2 045 500,67		-2 045 500,67

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	55 228 278,00	54 770 795,80	
012	Charges de personnel et frais assimilés	698 873,00	670 606,73	
014	Atténuation de produits	50 000,00	43 008,18	
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	7 259 468,03		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 653 463,00	13 431 461,71	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	11 500,00	0,50	
66	Charges financières	3 464 586,00	3 242 861,96	
67	Charges exceptionnelles	4 550 693,00	2 246,00	
<b>TOTAL</b>		<b>85 916 861,03</b>	<b>72 160 980,88</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	2 045 500,67	2 045 500,67	
020	Dépenses imprévues	500 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 732 590,00	2 732 584,95	
041	Opérations patrimoniales	52 760,00	52 760,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	7 231 924,00	7 198 424,00	
20	Immobilisations incorporelles	238 151,39	83 946,59	152 483,09
21	Immobilisations corporelles	10 257 265,59	4 300 522,79	4 788 576,39
23	Immobilisations en cours	5 830 328,96	3 040 590,99	
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>28 888 520,61</b>	<b>19 454 329,99</b>	<b>4 941 059,48</b>

Budget annexe Déchets

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	1 276 835,10	-238 012,59	1 038 822,51	-1 360 057,96	321 235,45	1 038 822,51 / 001
Fonctionnement	934 419,95	433 541,91	1 367 961,86			1 046 726,41 / 002
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 255,05</b>	<b>195 529,32</b>	<b>2 406 784,37</b>	<b>-1 360 057,96</b>	<b>321 235,45</b>	

La Présidente de GBM

le **4 MARS 2025**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **06/03/25**

Le Comptable Public,  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
MILLET-GOLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
2 294 915,96	934 858,00	-1 360 057,96		1 046 726,41
				1 367 961,86
2 294 915,96	934 858,00	-1 360 057,96		-321 235,45

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	934 419,95	934 419,95	
013	Atténuations de charges	30 000,00	61 965,64	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 858,00	45 857,35	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	23 987 000,00	23 817 990,13	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	2 960 000,00	2 533 700,93	
75	Autres produits de gestion courante	71 000,00	55 983,52	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 000,00	285 921,46	
<b>TOTAL</b>		<b>28 032 277,95</b>	<b>27 735 838,98</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	1 276 835,10	1 276 835,10	
021	Virement de la section de fonctionnement	121 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 184 000,00	958 121,76	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	175 125,73	175 125,73	
13	Subventions d'investissement		21 642,14	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 464 858,00	1 530 000,00	934 858,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>5 221 818,83</b>	<b>3 961 724,73</b>	<b>934 858,00</b>

- 4 MARS 2025

Etabli le  
La Présidente de GBM

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Certifié exact  
Besançon le 04/03/25  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANCE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE DECHETS - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>29 290 779,34</b>	<b>31 697 563,71</b>	<b>2 406 784,37</b>
Fonctionnement	26 367 877,12	26 801 419,03	433 541,91
Investissement	2 922 902,22	2 684 889,63	-238 012,59
002 Résultat reporté N-1		934 419,95	934 419,95
001 Solde d'investissement N-1		1 276 835,10	1 276 835,10

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	15 836 358,00	15 446 681,19	
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 107 000,00	9 815 736,91	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues	585 419,95		
023	Virement à la section d'investissement	121 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 184 000,00	958 121,76	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	67 000,00	49 560,28	
66	Charges financières	5 000,00	4 235,55	
67	Charges exceptionnelles	126 500,00	93 541,43	
<b>TOTAL</b>		<b>28 032 277,95</b>	<b>26 367 877,12</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues	1 000,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 858,00	45 857,35	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00		
21	Immobilisations corporelles	5 171 960,83	2 877 044,87	2 294 915,96
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>5 221 818,83</b>	<b>2 922 902,22</b>	<b>2 294 915,96</b>

Budget annexe NORET

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	49 275,25	33 108,22	82 383,47	0,00		82 383,47
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>49 275,25</b>	<b>33 108,22</b>	<b>82 383,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 383,47</b>

La Présidente de GBM

le

**- 4 MARS 2025**

Par délégation,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le

**06/03/25**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANIGÉ

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2024

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			82 383,47	
				82 383,47

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 600,00	5 281,78	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	109 610,00	38 390,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>130 210,00</b>	<b>43 671,78</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	49 275,25	49 275,25	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 610,00	38 390,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	19 710,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>178 595,25</b>	<b>87 665,25</b>	

- 4 MARS 2025

Etabli le  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le 06/03/25  
Le Chef de Service Comptable

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE NORET - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>48 953,56</b>	<b>131 337,03</b>	<b>82 383,47</b>
Fonctionnement	43 671,78	43 671,78	
Investissement	5 281,78	38 390,00	33 108,22
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1		49 275,25	49 275,25

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	20 600,00	5 281,78	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 610,00	38 390,00	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>130 210,00</b>	<b>43 671,78</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 600,00	5 281,78	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	157 995,25		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>178 595,25</b>	<b>5 281,78</b>	

**Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	-8 193 084,00	6 559,76	-8 186 524,24	0,00		-8 186 524,24 001
Fonctionnement	11 966 543,21	-69 433,11	11 897 110,10			11 897 110,10 002
<b>TOTAL</b>	<b>3 773 459,21</b>	<b>-62 873,35</b>	<b>3 710 585,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

La Présidente de GBM

le **4 MARS 2025**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **06/03/25**

**Thierry COLLANGE**  
Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2024

Dépenses	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			3 710 585,86	
			11 897 110,10	
				-8 186 524,24

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 966 543,21	11 966 543,21	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 442 540,00	8 149 227,10	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	195 050,00	67 475,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>20 604 133,21</b>	<b>20 183 245,31</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	8 680 540,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 201 800,00	8 201 790,86	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	31 200,00		
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>16 913 540,00</b>	<b>8 201 790,86</b>	

Etabli le  
La Présidente de GBM

- 4 MARS 2025

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Certifié exact  
Besançon le  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>24 674 450,31</b>	<b>28 385 036,17</b>	<b>3 710 585,86</b>
Fonctionnement	8 286 135,21	8 216 702,10	-69 433,11
Investissement	8 195 231,10	8 201 790,86	6 559,76
002 Résultat reporté N-1		11 966 543,21	11 966 543,21
001 Solde d'investissement N-1	8 193 084,00		-8 193 084,00

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	240 740,00	84 344,35	
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	8 680 540,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 201 800,00	8 201 790,86	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>17 123 080,00</b>	<b>8 286 135,21</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	8 193 084,00	8 193 084,00	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 442 540,00	8 149 227,10	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	277 916,00	46 004,00	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>16 913 540,00</b>	<b>16 388 315,10</b>	

Budget annexe Eau

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	- 1 421 780,44	311 077,91	- 1 110 702,53	- 1 564 908,21	2 675 610,74	- 1 110 702,53 001
Fonctionnement	4 663 391,88	878 541,37	5 541 933,25			2 866 322,51 002
<b>TOTAL</b>	<b>3 241 611,44</b>	<b>1 189 619,28</b>	<b>4 431 230,72</b>	<b>- 1 564 908,21</b>	<b>2 675 610,74</b>	

La Présidente de GBM

le

**- 4 MARS 2025**

Par délégation,

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,**

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le

**06/03/25**

Le Comptable Public  
Services de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLAUD

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
2 651 747,21	1 086 839,00	-1 564 908,21		2 866 322,51
				5 541 933,25
2 651 747,21	1 086 839,00	-1 564 908,21		-2 675 610,74

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 663 391,88	4 663 391,88	
013	Atténuations de charges	5 000,00	4 851,85	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250 874,00	1 245 346,57	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	15 358 010,00	15 344 651,92	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	56 041,79	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	7 000,00	74 959,99	
<b>TOTAL</b>		<b>21 314 275,88</b>	<b>21 389 244,00</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	994 400,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 486 750,00	4 485 625,18	
041	Opérations patrimoniales	134 387,00	134 386,32	
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 807 720,68	2 807 720,68	
13	Subventions d'investissement	2 738 088,00	1 439 748,17	1 086 839,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 296 062,00	2 000 000,00	
20	Immobilisations incorporelles		2 542,24	
21	Immobilisations corporelles		9 536,35	
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>15 457 407,68</b>	<b>10 879 558,94</b>	<b>1 086 839,00</b>

Etabli le **- 4 MARS 2025**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **06/03/25**  
Le Chef de Service Comptable,

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE EAU - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>27 837 572,22</b>	<b>32 268 802,94</b>	<b>4 431 230,72</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>15 847 310,75</b>	<b>16 725 852,12</b>	<b>878 541,37</b>
<b>Investissement</b>	<b>10 568 481,03</b>	<b>10 879 558,94</b>	<b>311 077,91</b>
<b>002 Résultat reporté N-1</b>		<b>4 663 391,88</b>	<b>4 663 391,88</b>
<b>001 Solde d'investissement N-1</b>	<b>1 421 780,44</b>		<b>-1 421 780,44</b>

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	3 935 866,00	3 729 263,13	
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 675 000,00	3 642 362,33	
014	Atténuation de produits	3 852 000,00	3 728 302,00	
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	994 400,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 486 750,00	4 485 625,18	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	41 320,00	30 001,73	
66	Charges financières	191 824,00	136 367,16	
67	Charges exceptionnelles	104 254,00	95 389,22	
<b>TOTAL</b>		<b>17 281 414,00</b>	<b>15 847 310,75</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	1 421 780,44	1 421 780,44	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250 874,00	1 245 346,57	
041	Opérations patrimoniales	134 387,00	134 386,32	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	512 953,00	453 012,30	
20	Immobilisations incorporelles	360 315,49	58 151,67	128 565,92
21	Immobilisations corporelles	10 599 501,26	7 831 569,14	2 375 338,78
23	Immobilisations en cours	1 177 596,49	846 015,03	147 842,51
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>15 457 407,68</b>	<b>11 990 261,47</b>	<b>2 651 747,21</b>

**Budget annexe Assainissement**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affectation des résultats au BP 2025
Investissement	2 717 945,79	-2 159 672,27	558 273,52	-2 268 261,71	1 709 988,19	558 273,52 001
Fonctionnement	6 379 425,26	3 046 820,35	9 426 245,61			7 716 257,42 002
<b>TOTAL</b>	<b>9 097 371,05</b>	<b>887 148,08</b>	<b>9 984 519,13</b>	<b>-2 268 261,71</b>	<b>1 709 988,19</b>	

La Présidente de GBM  
le

**- 4 MARS 2025**

Par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Le Comptable Public

le **06/03/25**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
3 705 020,71		1 436 759,00	-2 268 261,71	7 716 257,42
				9 426 245,61
3 705 020,71		1 436 759,00	-2 268 261,71	-1 709 988,19

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 379 425,26	6 379 425,26	
013	Atténuations de charges	5 000,00	4 246,96	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 739 339,00	1 735 666,97	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	17 921 766,00	18 610 847,23	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	364 800,00	577 077,75	
75	Autres produits de gestion courante		603,65	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	718 000,00	839 620,54	
<b>TOTAL</b>		<b>27 128 330,26</b>	<b>28 147 488,36</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	2 717 945,79	2 717 945,79	
021	Virement de la section de fonctionnement	608 648,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 795 535,00	6 763 491,48	
041	Opérations patrimoniales	30 443,00	30 442,02	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	4 031 362,00	2 077 751,00	1 436 759,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 066 880,82		
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		10 383,41	
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>17 250 814,61</b>	<b>11 600 013,70</b>	<b>1 436 759,00</b>

- 4 MARS 2025

Etabli le  
La Présidente de GBM

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU

Certifié exact  
Besançon le 06/03/25  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>29 762 982,93</b>	<b>39 747 502,06</b>	<b>9 984 519,13</b>
Fonctionnement	18 721 242,75	21 768 063,10	3 046 820,35
Investissement	11 041 740,18	8 882 067,91	-2 159 672,27
002 Résultat reporté N-1		6 379 425,26	6 379 425,26
001 Solde d'investissement N-1		2 717 945,79	2 717 945,79

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	7 919 134,00	6 970 225,16	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 540 000,00	4 496 969,16	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	608 648,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 795 535,00	6 763 491,48	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	31 560,00	18 642,73	
66	Charges financières	389 617,00	335 595,14	
67	Charges exceptionnelles	154 439,00	136 319,08	
<b>TOTAL</b>		<b>20 438 933,00</b>	<b>18 721 242,75</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 739 339,00	1 735 666,97	
041	Opérations patrimoniales	30 443,00	30 442,02	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	2 165 710,00	2 108 118,62	
20	Immobilisations incorporelles	997 146,83	306 378,41	461 871,91
21	Immobilisations corporelles	8 465 367,83	5 486 410,93	2 117 911,01
23	Immobilisations en cours	3 852 807,95	1 374 723,23	1 125 237,79
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>17 250 814,61</b>	<b>11 041 740,18</b>	<b>3 705 020,71</b>

**Budget annexe Chauffage Urbain**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2024 au BP 2025**

	Résultats à la clôture de l'exercice 2023	Résultats prévisionnels de l'exercice 2024	Résultats prévisionnels de clôture 2024	Solde Restes à Réaliser	Affectation en réserve prévisionnelle (1068)	Prévision d'affecation des résultats au BP 2025
Investissement	791 725,09	3 792 581,11	4 584 306,20	-4 671 463,48	87 157,28	4 584 306,20 001
Fonctionnement	2 955 125,80	162 015,54	3 117 141,34			3 029 984,06 002
<b>TOTAL</b>	<b>3 746 850,89</b>	<b>3 954 596,65</b>	<b>7 701 447,54</b>	<b>-4 671 463,48</b>	<b>87 157,28</b>	

La Présidente de GBM

le

**- 4 MARS 2025**

Par délégation,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAUZIEU**

Le Comptable Public

le **06/03/25**

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2024

RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*		
5 971 463,48	1 300 000,00	-4 671 463,48		3 029 984,06
				3 117 141,34
5 971 463,48	1 300 000,00	-4 671 463,48		-87 157,28

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 955 125,80	2 955 125,80	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 439,00	379 438,29	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	1 355 510,00	391 332,80	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	1 560 000,00	1 665 159,23	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		34 534,97	
<b>TOTAL</b>		<b>6 250 074,80</b>	<b>5 425 591,09</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	791 725,09	791 725,09	
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 281 092,00	1 281 092,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	3 653 249,75	3 721 477,64	
16	Emprunts et dettes assimilées	12 991 067,35	10 000 000,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>18 717 134,19</b>	<b>15 794 294,73</b>	<b>1 300 000,00</b>

Etabli le **4 MARS 2025**  
La Présidente de GBM

Par déléation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

**Gabriel BAULIEU**

Certifié exact  
Besançon le **06/03/25**  
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
**Thierry COLLANGE**

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN - EXECUTION DU BUDGET 2024

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>13 518 438,28</b>	<b>21 219 885,82</b>	<b>7 701 447,54</b>
Fonctionnement	2 308 449,75	2 470 465,29	162 015,54
Investissement	11 209 988,53	15 002 569,64	3 792 581,11
002 Résultat reporté N-1		2 955 125,80	2 955 125,80
001 Solde d'investissement N-1		791 725,09	791 725,09

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	229 575,00	125 241,15	
012	Charges de personnel et frais assimilés	198 576,00	107 752,62	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 281 092,00	1 281 092,00	
043	Opérations d'ordre int. section de fonctionnement			
65	Autres charges de gestion courante	100,00		
66	Charges financières	1 265 063,00	794 363,98	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		
<b>TOTAL</b>		<b>2 981 406,00</b>	<b>2 308 449,75</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	379 439,00	379 438,29	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	1 064 391,75	
20	Immobilisations incorporelles	20 136,87		
21	Immobilisations corporelles	404 100,04	125 149,46	246 958,00
23	Immobilisations en cours	16 613 458,28	9 641 009,03	5 724 505,48
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>18 717 134,19</b>	<b>11 209 988,53</b>	<b>5 971 463,48</b>

## Annexe 4 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de Grand Besançon Métropole

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au Budget et au Compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### LE BUDGET 2025 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 9 budgets, un budget principal et 8 budgets annexes (Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement Industriel de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement, Chauffage Urbain).

**Tous mouvements réels confondus, le budget s'équilibre à 398 M€ (contre 371,9 M€ en 2024), et à 382,6 M€ avec neutralisation de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports, hors prise en compte de la reprise anticipée des résultats 2024 sur l'ensemble des budgets annexes.**

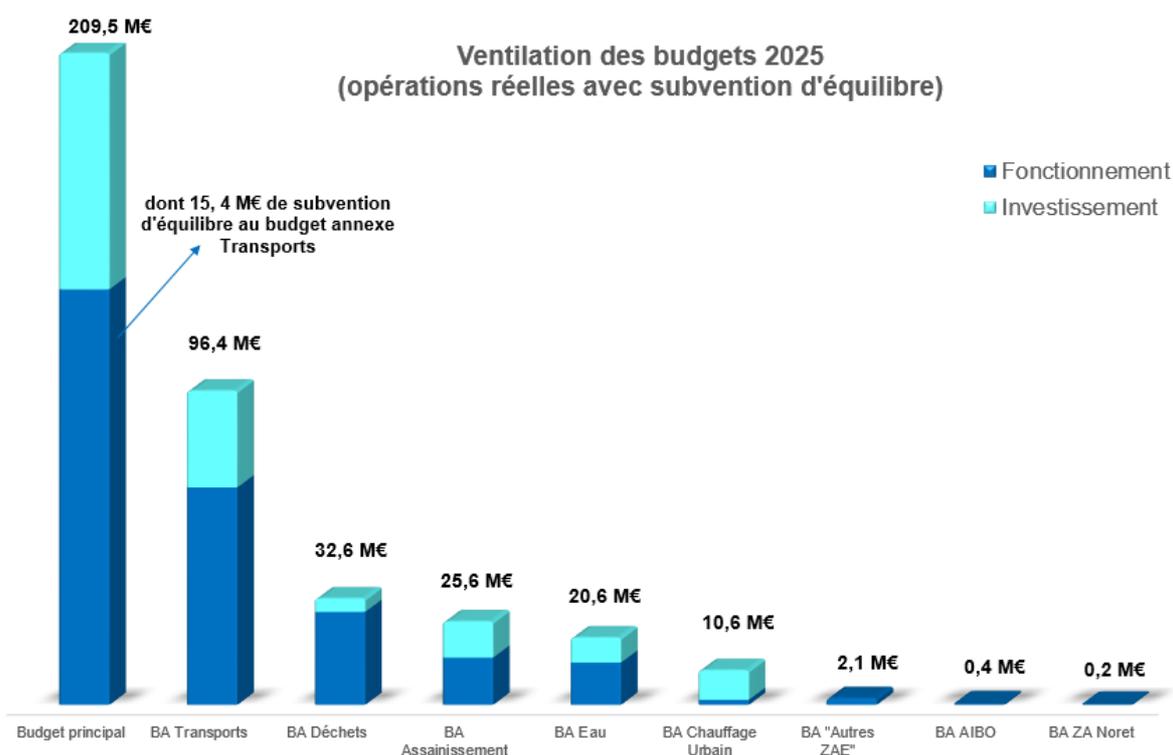
Le BP 2025 consolidé est en hausse par rapport à 2024 (+ 25,7 M€), dont les deux tiers (+ 17,4 M€) sont issus de l'accroissement des dépenses d'équipement, en particulier sur le budget principal et le budget annexe Transports.

**En 2025, le montant consolidé d'investissement s'élève à 143,9 M€, 57 % relevant du budget principal et 43 % étant portés par les budgets annexes, dont 128 M€ consacrés à l'équipement du territoire.**

**A ce montant, s'ajoutent 39,6 M€ de reports de dépenses, engagées en 2024 et qui seront payées sur 2025, ce qui porte les crédits ouverts en 2025 à près de 168 M€.**

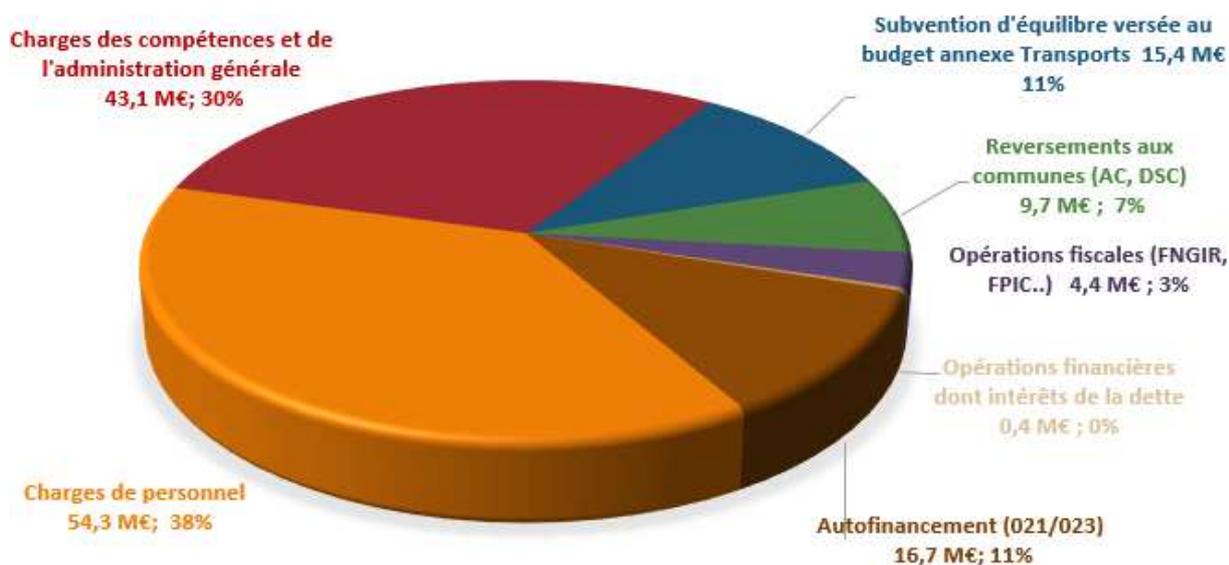
**Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 254,1 M€ dont 15,4 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe transports.**

**Le budget 2025 de 398 M€, soit 382,6 M€ hors subvention d'équilibre, se décompose comme suit :**

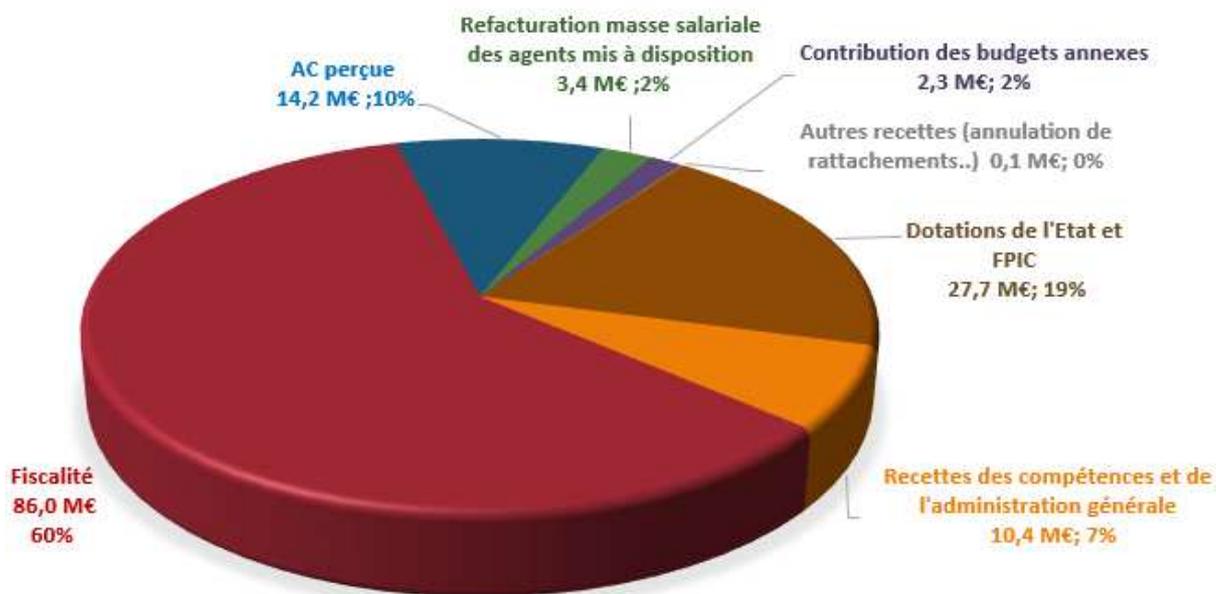


Les grands équilibres du budget principal 2025 s'établissent comme suit :

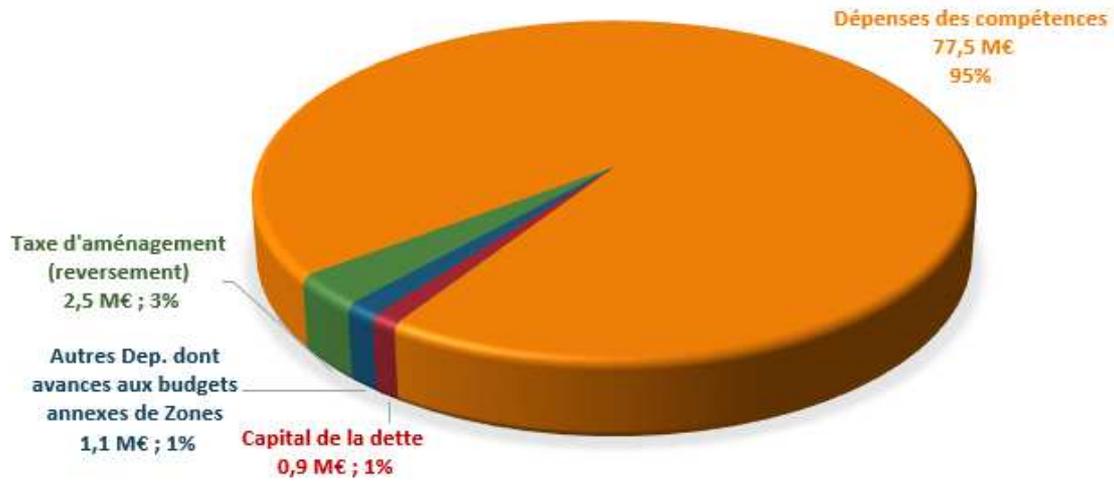
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 144 M€



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 144 M€



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 82 M€



## RECETTES D'INVESTISSEMENT : 82 M€



Les taux intercommunaux de fiscalité directe et leur évolution (hors taxe GÉMAPI) :

<b>Imposition</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Evolution en %</b>	<b>Evolution en points</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,54 %	1,54 %	0 %	-
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	1,17 %	1,17 %	0 %	-
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	9,63 %	9,63 %	0 %	-
Cotisation Foncière des Entreprises	26,75 %	26,86 %	0,41 %	0,11

**S'agissant de la CFE, la hausse prévue en 2025 correspond uniquement à l'alignement sur le taux moyen national.**

*Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de Grand Besançon Métropole.*

## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

### ➤ **Les informations statistiques, fiscales et financière**

Ces informations concernent la population de GBM, son potentiel fiscal par habitant ainsi que les 10 ratios financiers calculés par rapport au crédits prévus au Budget Primitif 2025.

### ➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 57 % de l'encours est à taux fixes, 43 % à taux variables.

Les encours de dette au 1er janvier 2025 s'établissent comme suit (hors dépôts et cautionnements) :

- Budget principal : 9 625 677,55 €
- Budget annexe Transports : 92 032 818,00 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe Eau : 6 382 410,79 €
- Budget annexe Assainissement : 18 043 631,87 €
- Budget annexe Chauffage urbain : 30 410 433,51 €
- Budget annexe Déchets : 1 530 000,00 €

### ➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens. Dans une logique de simplification et de transparence financière, les règles et durées d'amortissement en vigueur sur l'ensemble des budgets ont été rappelées et confirmées dans la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 sur le passage à la M57 et la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier. Des ajustements ont été apportés lors de la délibération du 19 décembre 2024, précisant les modalités d'amortissement pour les subventions d'équipement versées à compter du 1er janvier 2025 suite à une possibilité ouverte par la réglementation et simplifiant les durées d'amortissement du budget annexe Chauffage urbain.

La neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

### ➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées ou à constituer par la collectivité ainsi que leur étalement et leur reprise éventuelle.

### ➤ **Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

### ➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

### ➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B7-3) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 182 760 167,98 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,01 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ ***L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale***

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI et les amendes de police). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ ***Les subventions versées dans le cadre du budget***

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ ***L'état du personnel***

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ ***Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.***

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- verse une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

➤ ***L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes***

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ ***Décisions en matière de taux et de contributions***

Ce document retrace les informations fiscales en matière de taux des contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises). En 2025, GBM n'augmentera pas les taux intercommunaux de fiscalité directe sur les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux de contribution foncière des entreprises passera de 26,75 % à 26,86 %.

**Annexe 5 - Echancier de la dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**ECHancier DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2025</b>	<b>ANNEE 2026</b>	<b>ANNEE 2027</b>	<b>ANNEE 2028</b>	<b>ANNEE 2029</b>	<b>ANNEE 2030</b>	<b>ANNEE 2031</b>	<b>ANNEE 2032</b>	<b>ANNEE 2033</b>	<b>ANNEE 2034</b>	<b>ANNEE 2035</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555	213 850	209 145	204 440	199 735	195 030	190 325
Mutualité Française du Doubs	232 049	234 298	236 572	238 871	241 195	243 545	245 921	248 322	250 750	253 204	243 667
Les Bruyères Association	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	16 227	16 011	15 794	15 578	15 362	15 146	14 929	14 713	14 497	14 281	14 064
EMMAUS	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844	59 844
SPL Territoire 25	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151	62 637	62 122	61 607	61 092		
Sedia	229 346	114 673									
Société Foncière Habitat et Humanisme	22 424	22 835	23 255	23 684	24 122	24 570	25 027	25 494	25 971	26 458	26 955
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 602 464	1 597 856	1 593 302	1 379 275	1 199 142	925 576	869 967	801 919	558 730	403 632	312 515
AXENTIA	123 911	124 861	125 820	126 787	127 763	128 749	129 743	130 748	131 762	132 786	133 821
LOGE.GBM	2 906 755	2 967 385	3 011 875	2 936 679	2 980 359	3 003 103	3 048 817	3 065 856	2 964 513	2 995 671	3 046 235
NEOLIA	2 418 095	2 413 682	2 465 715	3 177 718	2 997 099	2 481 565	4 767 879	2 317 892	2 197 747	2 202 207	2 226 688
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 883 129	1 934 344	1 962 474	1 914 597	1 942 083	1 970 153	1 998 820	2 028 099	2 058 003	2 021 612	1 918 055
CDC HABITAT	0	44 978	45 160	45 345	45 531	45 720	45 910	46 102	46 296	46 492	46 690
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	0	0	277 728	270 529	263 330	256 130	248 931	241 732	234 533	227 334	220 135
ADOMA	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663
ICF HABITAT NORD EST	116 402	118 407	120 446	122 521	124 631	126 777	128 960	131 181	133 440	135 739	138 076
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 407 718</b>	<b>10 441 025</b>	<b>10 724 618</b>	<b>11 092 839</b>	<b>10 796 652</b>	<b>10 051 849</b>	<b>12 350 500</b>	<b>9 872 433</b>	<b>9 431 398</b>	<b>9 208 773</b>	<b>9 071 555</b>

**ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2036</b>	<b>ANNEE 2037</b>	<b>ANNEE 2038</b>	<b>ANNEE 2039</b>	<b>ANNEE 2040</b>	<b>ANNEE 2041</b>	<b>ANNEE 2042</b>	<b>ANNEE 2043</b>	<b>ANNEE 2044</b>	<b>ANNEE 2045</b>	<b>ANNEE 2046</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390	152 685	147 980	143 275	138 570
Mutualité Française du Doubs	234 157	236 693	239 257	241 849	244 469	247 119	249 797	218 706	119 231	60 158	
Les Bruyères Association	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	13 848	13 632	9 113	8 506	8 289	8 073	7 857	7 641	7 424	7 208	6 992
EMMAUS	59 844	59 844	59 844	49 870							
SPL Territoire 25											
Sedia											
Société Foncière Habitat et Humanisme	27 463	27 982	28 512	29 053	29 606	30 171	30 747	31 337	31 938	32 553	33 181
AKTYA L'immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	192 225	134 415	109 940								
AXENTIA	134 868	135 926	136 996	138 079	139 176	140 289	141 417	142 564	143 732	144 923	146 142
LOGE.GBM	3 027 898	3 051 195	3 095 679	3 184 957	3 077 761	3 129 205	3 097 596	3 129 292	3 162 080	3 105 805	3 144 410
NEOLIA	2 241 546	2 191 747	2 207 214	2 235 461	2 255 058	2 279 692	2 322 468	2 361 751	2 311 362	2 183 878	2 194 576
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 945 563	1 973 658	1 923 168	1 857 103	1 807 785	1 378 007	1 400 447	1 396 002	1 412 616	1 436 284	1 356 300
CDC HABITAT	46 890	47 091	47 295	47 501	47 709	47 919	48 131	48 346	48 562	48 781	49 001
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	95 256	140 406	139 461	138 516	137 571
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR	212 935	205 736	198 537	191 338	184 139	44 910					
ADOMA	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663
ICF HABITAT NORD EST	140 454	142 873	145 334	147 837	150 383	152 972	155 607	158 287	161 013	163 786	166 606
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 957 795</b>	<b>8 896 193</b>	<b>8 871 582</b>	<b>8 797 543</b>	<b>8 605 660</b>	<b>8 114 936</b>	<b>8 105 941</b>	<b>8 186 245</b>	<b>8 084 627</b>	<b>7 864 393</b>	<b>7 772 578</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2047</b>	<b>ANNEE 2048</b>	<b>ANNEE 2049</b>	<b>ANNEE 2050</b>	<b>ANNEE 2051</b>	<b>ANNEE 2052</b>	<b>ANNEE 2053</b>	<b>ANNEE 2054</b>	<b>ANNEE 2055</b>	<b>ANNEE 2056</b>	<b>ANNEE 2057</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	133 865	65 167									
Mutualité Française du Doubs											
Les Bruyères Association	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566	143 566
Les Maisonnées ADMR du Doubs	6 776	6 559	6 343	6 127	5 911	5 694	5 478				
EMMAUS											
SPL Territoire 25											
Sedia											
Société Foncière Habitat et Humanisme	33 822	13 640	12 341	12 560	8 142	8 290	8 441	8 595	7 578	7 739	7 903
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon											
AXENTIA	147 397	148 697	150 061	151 527	153 187	156 493	5 991	6 040	6 090	6 141	6 194
LOGE.GBM	3 177 000	3 168 364	3 070 845	3 042 429	2 645 955	2 345 518	2 202 655	1 746 892	1 656 199	1 624 939	1 382 230
NEOLIA	2 143 261	2 160 944	2 113 913	2 086 599	1 767 070	1 551 078	1 210 786	1 230 284	1 249 224	1 255 012	1 203 117
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 380 188	1 346 370	1 370 318	1 319 943	1 330 020	1 301 616	1 196 023	1 133 218	1 124 204	921 407	711 177
CDC HABITAT	49 224	49 449	49 677	49 907	50 139	50 373	50 610	50 849	51 090	24 629	24 875
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLIM	136 626	135 681	134 736	133 791	132 846	131 901	130 956	130 011	129 066	128 121	127 176
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR											
ADOMA	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663
ICF HABITAT NORD EST	169 476	172 394	175 363								
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 776 862</b>	<b>7 666 495</b>	<b>7 482 825</b>	<b>7 202 112</b>	<b>6 492 498</b>	<b>5 950 192</b>	<b>5 210 168</b>	<b>4 705 118</b>	<b>4 622 679</b>	<b>4 367 218</b>	<b>3 861 902</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2058</b>	<b>ANNEE 2059</b>	<b>ANNEE 2060</b>	<b>ANNEE 2061</b>	<b>ANNEE 2062</b>	<b>ANNEE 2063</b>	<b>ANNEE 2064</b>	<b>ANNEE 2065</b>	<b>ANNEE 2066</b>	<b>ANNEE 2067</b>	<b>ANNEE 2068</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté											
Mutualité Française du Doubs											
Les Bruyères Association	143 566	143 566	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223	9 223
Les Maisonnées ADMR du Doubs											
EMMAUS											
SPL Territoire 25											
Sedia											
Société Foncière Habitat et Humanisme	8 071	1 850	1 884	426	435	445	455	465	475	485	496
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon											
AXENTIA	6 249	6 307	6 369	6 439	6 582						
LOGE.GBM	1 289 356	1 172 843	1 095 841	946 986	767 044	718 777	562 221	426 095	421 011	320 937	279 447
NEOLIA	1 116 831	1 088 134	1 099 864	1 082 181	920 037	816 354	621 885	468 000	471 000	452 778	402 749
OPH du Département du Doubs Habitat 25	683 997	546 463	522 206	496 182	464 493	433 236	358 416	296 751	240 553	161 704	157 754
CDC HABITAT	25 124	25 375	25 629	25 885	26 144	26 406	26 670	26 936			
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM	126 231	125 286	29 085	28 140	27 195						
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR											
ADOMA	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	255 663	9 645	9 645	9 645	9 645
ICF HABITAT NORD EST											
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 655 089</b>	<b>3 365 488</b>	<b>3 045 765</b>	<b>2 851 125</b>	<b>2 476 816</b>	<b>2 260 104</b>	<b>1 834 533</b>	<b>1 237 115</b>	<b>1 151 907</b>	<b>954 772</b>	<b>859 313</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2069</b>	<b>ANNEE 2070</b>	<b>ANNEE 2071</b>	<b>ANNEE 2072</b>	<b>ANNEE 2073</b>	<b>ANNEE 2074</b>	<b>ANNEE 2075</b>	<b>ANNEE 2076</b>	<b>ANNEE 2077</b>	<b>ANNEE 2078</b>	<b>ANNEE 2079</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté											
Mutualité Française du Doubs	9 224										
Les Bruyères Association											
Les Maisonnées ADMR du Doubs											
EMMAUS											
SPL Territoire 25											
Sedia											
Société Foncière Habitat et Humanisme											
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon											
AXENTIA											
LOGE.GBM	239 189	217 624	169 580	67 543	60 236	19 711	16 434	16 516	16 599	16 682	16 765
NEOLIA	398 043	406 166	387 543	327 197	327 020	108 935					
OPH du Département du Doubs Habitat 25	84 321	72 790	58 524	35 467	24 024	7 476					
CDC HABITAT											
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM											
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR											
ADOMA	9 645	9 645	9 645	9 645	9 645	9 645					
ICF HABITAT NORD EST											
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>740 422</b>	<b>706 225</b>	<b>625 292</b>	<b>439 852</b>	<b>420 925</b>	<b>145 766</b>	<b>16 434</b>	<b>16 516</b>	<b>16 599</b>	<b>16 682</b>	<b>16 765</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2080</b>	<b>ANNEE 2081</b>	<b>ANNEE 2082</b>	<b>ANNEE 2083</b>	<b>ANNEE 2084</b>	<b>ANNEE 2085</b>	<b>ANNEE 2086</b>	<b>ANNEE 2087</b>	<b>ANNEE 2088</b>	<b>ANNEE 2089</b>	<b>ANNEE 2090</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté											
Mutualité Française du Doubs											
Les Bruyères Association											
Les Maisonnées ADMR du Doubs											
EMMAUS											
SPL Territoire 25											
Sedia											
Société Foncière Habitat et Humanisme											
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon											
AXENTIA											
LOGE.GBM	16 849	16 933	17 018	17 103	17 189	17 275	17 361	17 448	17 535	17 623	17 711
NEOLIA											
OPH du Département du Doubs Habitat 25											
CDC HABITAT											
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM											
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR											
ADOMA											
ICF HABITAT NORD EST											
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 849</b>	<b>16 933</b>	<b>17 018</b>	<b>17 103</b>	<b>17 189</b>	<b>17 275</b>	<b>17 361</b>	<b>17 448</b>	<b>17 535</b>	<b>17 623</b>	<b>17 711</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2091	ANNEE 2092	ANNEE 2093	ANNEE 2094	ANNEE 2095	ANNEE 2096	ANNEE 2097	ANNEE 2098	ANNEE 2099	ANNEE 2100	ANNEE 2101	ANNEE 2102	ANNEE 2103	ANNEE 2104	TOTAUX
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté															4 334 428
Mutualité Française du Doubs															4 759 831
Les Bruyères Association															5 117 027
Les Maisonnées ADMR du Doubs															308 073
EMMAUS															887 688
SPL Territoire 25															568 363
Sedia															344 019
Société Foncière Habitat et Humanisme															747 872
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon															11 680 957
AXENTIA															3 930 629
LOGE.GBM	17 799	17 888	17 978	18 068	18 158	18 249	18 340	18 432	18 524	18 617	18 710	18 803	18 897	18 992	102 501 085
NEOLIA															82 917 046
OPH du Département du Doubs Habitat 25															57 297 143
CDC HABITAT															1 694 442
CDC HABITAT SOCIAL SA D'HLM															4 057 425
SCI ST VIT LA COMBE DU FOUR															3 277 975
ADOMA															10 322 959
ICF HABITAT NORD EST															3 598 965
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 799</b>	<b>17 888</b>	<b>17 978</b>	<b>18 068</b>	<b>18 158</b>	<b>18 249</b>	<b>18 340</b>	<b>18 432</b>	<b>18 524</b>	<b>18 617</b>	<b>18 710</b>	<b>18 803</b>	<b>18 897</b>	<b>18 992</b>	<b>298 345 928</b>